

Avant-propos

Madame, Monsieur,

En 2012, les membres du personnel du SPF Intérieur ont une nouvelle fois mis tout en œuvre afin de rendre la vie du citoyen plus sûre, plus simple et plus agréable au quotidien.

Ainsi, le citoyen est toujours plus impliqué dans la gestion de ses données personnelles reprises dans le Registre national. Via l'application « Mon Dossier », il peut désormais signaler directement des erreurs en ligne et ne doit donc plus se déplacer à la commune pour le faire.

Pour prévenir la criminalité, les nuisances et l'insécurité, les partenariats locaux de prévention restent un instrument important. En 2012, 34 nouveaux partenariats de ce type ont été créés, ce qui porte à 525 leur nombre sur l'ensemble du territoire belge. Afin de promouvoir la sécurité locale, des campagnes de prévention ont notamment été organisées sur le vol dans les véhicules et l'évacuation en cas d'incendie. Les services des Gouverneurs ont également soutenu des campagnes sur la sécurité routière et les actions de contrôle.

L'année 2012 a également été marquée par quelques événements tragiques. Les membres de notre personnel ont à cet égard fourni d'importants efforts pour aider et soutenir les victimes et leurs proches, ainsi que pour fournir aux services concernés les informations les plus récentes.

Lors de l'accident de bus à Sierre, une coordination nationale a été mise en place au Centre de Crise afin d'organiser un rapatriement collectif ainsi que des cérémonies dans le respect des victimes et de leurs proches. Notre service du protocole a organisé toutes les modalités relatives au deuil national et aux cérémonies funèbres.

Dans le cadre du meurtre survenu au château de Wingene, le groupe IBIS de la Protection civile a collaboré à la recherche du corps du châtelain.

La lutte contre la pollution représente presque un tiers des interventions de la Protection civile. Ainsi, lors d'une collision de 2 trains de marchandises à hauteur de la gare de Godinne, la Protection civile a par exemple colmaté une fuite dans un des wagons accidentés et nettoyé le produit chimique.

Suite aux différentes catastrophes naturelles, plus de 25 millions d'euros de dédommagements ont été octroyés aux victimes en 2012.

Afin de tester et d'analyser les plans et les procédures d'urgence, des exercices sont régulièrement organisés en collaboration avec les provinces et les communes. On peut ainsi citer Pégase, un exercice de grande ampleur qui, durant 36 heures, a simulé un incident dans la centrale nucléaire d'Electrabel à Tihange et qui s'est révélé très instructif pour les intéressés.

En ce qui concerne les étrangers, le nombre de demandes et de visas délivrés dans le cadre du regroupement familial a baissé suite à quelques modifications de la loi. Un meilleur suivi des dossiers et le transfert de données entre les différents services concernés ont également permis le retrait d'un plus grand nombre de documents de séjour de ressortissants européens qui constituaient une charge déraisonnable pour le système d'aide sociale.

Dans le cadre du projet d'amélioration « Asile », la procédure d'asile a été examinée minutieusement. Depuis décembre 2012, des améliorations sont apportées, lesquelles entraînent une meilleure productivité des instances concernées (Office des Etrangers, Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Conseil du Contentieux des Etrangers) ainsi qu'une meilleure efficacité dans le traitement des demandes d'asile.

Je vous invite cordialement à lire notre rapport d'activités de 2012. Si vous avez des suggestions ou des remarques, n'hésitez pas à en faire part à notre service d'information.

Jaak Raes
Président du Comité de Direction ad interim
Service public fédéral Intérieur

PHOTO Président

GROTE FOTO Kids-ID

« En 2012, 271.770 Kids-ID ont été délivrées. Fin 2012, 59 % des enfants de moins de 12 ans possédaient une Kids-ID. »

Direction générale Institutions et Population

La **Direction générale Institutions et Populations** (DG IP) veille aux droits démocratiques et à l'identité du citoyen.

Cette direction produit et délivre la carte d'identité électronique, la carte d'étranger et la Kids-ID. Le Registre national, la banque de données centrale dans laquelle sont enregistrées toutes les informations relatives à la population, est également géré par cette Direction. Le Service du Protocole, qui se charge notamment de l'organisation des célébrations du 21 juillet et du Te Deum, fait également partie de cette Direction. Enfin, la DG IP veille continuellement au bon déroulement des élections dans le respect de la démocratie.

Documents d'identité électroniques

La DG IP produit et délivre la carte d'identité électronique, la Kids-ID et les titres de séjour électroniques pour étrangers.

Carte d'identité électronique

La carte d'identité électronique (eID) est une carte très sûre que le citoyen peut utiliser pour de nombreuses applications, telles que :

- remplir sa déclaration fiscale (Tax-on-web) ;
- demander des documents auprès de la commune ;
- demander un extrait du Registre national ;
- consulter son dossier de pension ;
- signer un bail.

En 2012, 1.983.722 cartes eID ont été délivrées, soit en moyenne 5.435 par jour. Depuis sa création en octobre 2003, 16.183.495 cartes eID ont déjà été délivrées.

FOTO eID

En moyenne, 5.435 cartes eID ont été délivrées par jour en 2012.

Le 9 janvier 2012, une loi prévoyant que la durée de validité de la carte eID serait portée de 5 à 10 ans, a été votée. Un arrêté royal fixera la date d'entrée en vigueur de cette loi. Prolonger la durée de validité permet de diminuer les charges administratives aussi bien pour les citoyens que pour le personnel communal.

La carte eID est un document d'identité sûr. Grâce à un certain nombre de critères de sécurité, la carte est difficilement falsifiable. Lors de la prolongation de la période de validité de la carte eID, il faut à tout prix maintenir le même niveau de sécurité. Les différents fournisseurs informatiques intervenant dans le processus de production de la carte eID procéderont aux adaptations techniques nécessaires à cette fin.

S'agissant d'un projet très complexe au niveau technique, le déploiement de la carte eID d'une durée de validité de 10 ans n'interviendra, au plus tôt, que début 2014.

Kids-ID

La Kids-ID est le document d'identité électronique pour les enfants de moins de 12 ans. La carte est valable 3 ans et n'est pas obligatoire. Ce n'est qu'à l'occasion d'un voyage à l'étranger (au sein de l'Union européenne) avec des enfants qu'il faut demander une Kids-ID à la maison communale et ce, suffisamment à l'avance (3 semaines avant le départ).

La Kids-ID peut également servir de carte d'accès à la bibliothèque ou à la piscine, de carte de membre au club de sport ou pour s'inscrire à l'école.

FOTO Kids-ID

En 2012, 271.770 Kids-ID ont été délivrées. Fin 2012, 59 % des enfants de moins de 12 ans possédaient une Kids-ID.

Carte d'étranger

En 2012, un projet pilote d'intégration des données biométriques (empreintes digitales, photos et signature) dans les titres de séjour pour les étrangers non européens a été lancé. Le projet pilote a débuté en décembre 2012 à Woluwe-Saint-Pierre, qui constitue la première commune belge dans laquelle a été installé l'appareillage permettant de capturer les données biométriques.

« En 2012, a été lancé un projet pilote d'intégration des données biométriques (empreintes digitales, photos et signature) dans les titres de séjour pour les étrangers non européens. »

Une phase pilote démarrera dans plusieurs autres communes de janvier à mai 2013. La généralisation des données biométriques au reste du pays est planifiée pour le second semestre 2013.

Pour ce projet, la DG IP a notamment collaboré avec l'Office des Etrangers et la Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. Le SPF Affaires étrangères collabore également à ce projet car, à l'avenir, les passeports devront également contenir des données biométriques. Une collaboration permet toujours de faire des économies d'échelle et de limiter les coûts.

Lutte contre la fraude à l'identité

La fraude à l'identité reste un grave problème et ce, à l'échelle mondiale. Lorsque quelqu'un prend l'identité d'une autre personne, il s'agit de fraude à l'identité. Les victimes sont souvent confrontées à l'impossibilité de prouver leur innocence.

DocStop / CheckDoc

Cette application constitue un instrument de grande importance dans la lutte contre la fraude à l'identité et est en permanence étendue.

DocStop

DocStop est un numéro gratuit (00800 2123 2123), joignable partout dans le monde, par lequel le citoyen peut signaler la perte ou le vol de ses documents d'identité. Les appels adressés à DocStop arrivent à un helpdesk, où l'appelant est identifié au moyen de ses données contenues dans le Registre national. Les informations relatives à la perte et au vol sont introduites dans CheckDoc (voir plus bas). A partir de ce moment, le document d'identité est bloqué. Le citoyen reçoit également une lettre lui annonçant que sa carte a été bloquée.

LOGO DocStop

En 2012, DocStop a reçu 228.684 appels contre 218.354 en 2011, ce qui représente une légère augmentation de 4,73 %. Le terme « appel » signifie toute déclaration par laquelle les citoyens, la police et les communes déclarent qu'une carte a été perdue, volée ou retrouvée. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant DocStop sur www.docstop.be.

« En 2012, DocStop a reçu 228.684 appels et CheckDoc comptait 12.165 utilisateurs. »

CheckDoc

CheckDoc (www.checkdoc.be) permet de vérifier la validité des documents d'identité belges. Outre les passeports et les différents types de cartes d'identité, il est également possible de contrôler le certificat d'immatriculation des véhicules.

LOGO CheckDoc

En 2012, on dénombrait 12.165 utilisateurs de CheckDoc contre 9.095 en 2011. Le nombre de consultations en 2012 s'élevait à 237.230 (soit en moyenne 19.769 consultations par mois) contre 178.098 en 2011.

Projet européen ASINP

Dans le cadre du projet européen ASINP (Strengthening Architectures for the Security of Identification of Natural Persons) lancé à l'initiative de la Belgique et financé par l'Europe, une étude de sites a été réalisée en 2012 visant d'une part, à dresser un inventaire des processus d'identification et d'enregistrement pour les personnes physiques, appliqués dans les Etats membres de l'Union européenne, et d'autre part, à réaliser une analyse SWOT (Menaces — Opportunités — Forces et Faiblesses) de chacun des systèmes de gestion de l'identité ainsi qu'une analyse SWOT consolidée pour l'ensemble de l'Union européenne.

Fin 2012, les 17 Etats membres ayant participé à l'étude ont reçu le rapport final des analyses SWOT individuelle et consolidée. Les résultats seront présentés et discutés dans le cadre de réunions d'experts du réseau européen à l'occasion desquelles un échange de bonnes pratiques pourra avoir lieu, l'objectif étant de maintenir ce réseau à l'avenir et de formuler des propositions concrètes afin de renforcer la chaîne de l'identité dans toute l'Union européenne d'ici fin 2013.

Population

La DG IP a poursuivi sa lutte contre la fraude au domicile, plus particulièrement contre le commerce d'adresses fictives, et a actualisé les instructions relatives aux cartes d'identité et à la réglementation en matière de population.

Lutte contre la fraude au domicile

Chaque habitant de Belgique dispose d'une résidence principale. La résidence principale est, selon la législation en matière de population, le lieu où une personne ou un ménage vit habituellement.

La fraude au domicile peut prendre plusieurs formes : non inscription à la résidence principale, séjour à une adresse autre que déclarée, inscription à une adresse fictive...

Il appartient aux administrations communales de vérifier la réalité de la résidence principale d'une personne qui établit sa résidence principale dans une commune du Royaume ou qui change de résidence principale en Belgique. Les services de police, qui ont suivi une formation sur le contrôle du domicile, doivent signaler aux communes les personnes qui y résident sans inscription.

Au cours de ces dernières années, le commerce d'adresses fictives est devenu un phénomène de plus en plus récurrent.

Il s'agit souvent de personnes qui, moyennant paiement, proposent des adresses fictives à des gens qui s'y feront enregistrer, mais n'y habiteront pas.

La plupart du temps, les personnes qui se font inscrire à l'adresse fictive ont recours à cette pratique afin de percevoir des allocations plus importantes ou d'échapper aux huissiers de justice ou à des créanciers. La fraude au domicile conduit à se soustraire à des obligations contractuelles, administratives et judiciaires. La fraude au domicile est étroitement liée à la fraude sociale et fiscale.

Le gouvernement fait de la lutte contre toute forme de fraude une priorité. C'est pourquoi tout est mis en œuvre pour améliorer la prévention et la lutte contre les adresses fictives. Afin d'améliorer de manière globale et coordonnée la prévention de et la lutte contre les adresses fictives, une initiative législative a été prise en 2012. L'avant-projet de loi pénalise la fraude au domicile en infligeant, entre autres, des amendes supérieures à celles qui sont infligées actuellement. Grâce à cette nouvelle initiative, il sera également possible de considérer la fraude au domicile comme un délit spécifique, permettant ainsi à la police et aux Parquets d'enregistrer et de poursuivre celle-ci de façon plus pertinente.

« Il sera possible de considérer la fraude au domicile comme un délit spécifique, permettant ainsi à la police et aux Parquets d'enregistrer et de poursuivre celle-ci de façon plus pertinente. »

Instructions actuelles et accessibles

De nombreuses instances, telles que celles responsables du paiement d'allocations sociales, utilisent les informations contenues dans le Registre national. Ces informations sont basées sur les informations reprises dans les registres de la population des communes. Il est donc très important que les informations, telles que la composition de ménage et la résidence principale, soient correctes. Afin de parvenir à un respect maximal de la réglementation en matière de population, celle-ci doit être aussi claire que possible pour les citoyens et les administrations communales.

En 2012, tant les instructions relatives à la réglementation en matière de population que celles concernant les cartes d'identité ont été actualisées. Elles ont été formulées de manière plus compréhensible, tant pour le citoyen que pour le personnel des services population des communes. Les instructions révisées se trouvent également sur le site internet, ce qui constitue un support permanent.

Registre national

Le Registre national est une banque de données qui contient les informations relatives aux personnes inscrites dans les registres de la population ou les registres des étrangers dans les communes, dans les missions diplomatiques et les postes consulaires à l'étranger et dans le registre d'attente (les candidats réfugiés et leur famille).

La Direction générale Institutions et Population gère les données contenues dans le Registre national. Ce sont les communes qui fournissent ces informations. Les citoyens doivent transmettre eux-mêmes aux communes certaines informations, comme leur adresse ou leur profession. Le Comité sectoriel du Registre national veille à ce que seules les personnes compétentes aient accès aux données.

Plus de transparence

Le citoyen est un acteur de plus en plus actif au niveau de la gestion de ses données à caractère personnel enregistrées dans le Registre national. Grâce à l'application « **Mon Dossier** », chaque citoyen peut consulter ses données contenues dans le Registre national et vérifier qui les a consultées au cours des 6 derniers mois.

Une refonte de cette application a été réalisée en 2012. Désormais y est intégrée une fonctionnalité permettant de signaler des erreurs. Le citoyen peut ainsi directement signaler les erreurs dans ses données et il ne doit plus se rendre à l'administration communale pour le faire. La nouvelle version de « Mon Dossier » sera opérationnelle début 2013.

« Dans la nouvelle version de « Mon Dossier » est intégrée une fonctionnalité permettant de signaler des erreurs. »

Premiers jalons d'une base de données relationnelle

Le Registre national a démarré en 2012 une opération de migration vers une base de données relationnelle. Cette opération permet une gestion plus aisée et plus conviviale des données, ainsi que la collaboration de personnel non-technique. La migration se déroule selon le planning et se poursuivra en 2013.

Décentralisation et simplification

Un organisme qui souhaite avoir accès aux informations contenues dans le Registre national doit en faire la demande. Si l'organisme obtient une autorisation et est ensuite également enregistré, il a accès aux données. Chaque organisme désigne également un responsable qui gère la liste des différentes personnes dudit organisme qui ont accès au Registre national. En 2012, le Registre national a développé une application internet permettant à ce responsable de tenir cette liste à jour (radiations, ajouts) et ce, moyennant une authentification via sa carte d'identité électronique.

Cette nouvelle application représente une simplification administrative intéressante pour les responsables et permet d'assurer une gestion plus rigoureuse des listes d'utilisateurs autorisés à avoir accès au Registre national au sein d'un organisme (responsabilisation des organismes utilisateurs). Elle permet également une meilleure protection de la vie privée.

Enregistrement plus rapide des données figurant sur l'acte de décès

Par analogie à l'acte de naissance, les données figurant sur l'acte de décès peuvent être automatiquement enregistrées dans le Registre national sous forme structurée. Environ 156 communes prennent activement part à ce nouveau projet.

Elections

En 2012, la Direction Elections s'est chargée de l'inscription des citoyens étrangers sur les listes des électeurs pour les élections communales. Par ailleurs, les préparatifs pour la « mère des élections » de 2014 ont été entamés.

Les préparatifs pour les élections fédérales, européennes et régionales de 2014 – également appelée la « mère des élections » – ont été lancés. Pendant les préparatifs, il faut tenir compte des différents changements apportés à la législation électorale suite à la réforme de l'Etat. Parmi ceux-ci, on notera notamment la scission de l'ancienne circonscription électorale de Bruxelles-Halle-Vilvorde et la procédure adaptée pour les Belges à l'étranger qui souhaitent s'inscrire comme électeur.

FOTO Système de vote

Les élections de 2014 seront les premières élections fédérales, européennes et régionales pour lesquelles le nouveau système de vote sera utilisé.

Des élections communales ont eu lieu le dimanche 14 octobre 2012. Depuis 2006, les 3 Régions sont responsables de l'organisation des élections provinciales et communales.

L'Etat fédéral reste compétent pour l'inscription des citoyens étrangers sur les listes des électeurs pour les élections communales. Les conditions à remplir par un étranger pour pouvoir participer aux élections (communales) se trouvent, depuis 2011, sur le [site internet de la Direction Elections](#). En 2012, des FAQ et des documents destinés aux communes ont également été ajoutés sur ce site. Ces documents ont été établis en collaboration avec l'Office des Etrangers.

Pour les élections communales du 14 octobre 2012, les étrangers pouvaient s'inscrire jusqu'au 31 juillet, date de l'arrêt définitif des listes des électeurs. Le 31 mai, 2 mois avant la date de clôture, la Ministre Joëlle Milquet a tenu une conférence de presse en vue d'encourager les communes à bien informer les étrangers quant à leur droit de vote et aux procédures en vigueur en la matière.

Les statistiques relatives au nombre d'étrangers qui s'étaient inscrits pour les élections ont été publiées sur le [Site internet Elections](#) dès mars 2012. En juillet 2012, les chiffres ont été mis à jour chaque semaine.

Protocole

Le Service du Protocole du SPF Intérieur est la référence en matière de protocole. Il constitue une source d'informations importante, tant pour les institutions publiques que pour les acteurs privés (sociétés, fédérations...). Ce service reçoit des questions relatives au pavoisement, aux règles de préséance et à

l'accueil de la famille royale. Par ailleurs, le Service du Protocole organise et coordonne plusieurs grands évènements, tels que la fête nationale (Te Deum et défilé) et l'Armistice.

FOTO Protocole

Le 14 mars 2012, 22 enfants et 6 accompagnateurs ont perdu la vie dans un accident de car à Sierre (Suisse). Tout le pays était en deuil. Le Service du Protocole s'est chargé de toutes les modalités relatives au deuil national. Des cérémonies funèbres, au cours desquelles chacun a pu faire ses adieux aux défunts, ont été organisées à Lommel et Louvain, les 2 villes où les enfants étaient scolarisés. Le Service du Protocole en a assuré la bonne organisation.

Le Service du Protocole est également responsable de l'organisation des funérailles officielles. En 2012, 2 funérailles de ce type ont eu lieu.

Damien Henryon, un agent de police de 25 ans, a été renversé par des cambrioleurs en fuite. La Ministre Joëlle Milquet, qui était présente aux funérailles officielles, lui a remis la médaille du mérite à titre posthume.

Le pompier, Ernest Robeyns, a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Direction générale Sécurité Civile

PAGINA GROTE FOTO

Bijschrift

La Direction générale Sécurité civile organise les secours aux citoyens lors d'accidents, d'incendies et de catastrophes. Elle coordonne le projet 112, soutient les services d'incendie et gère les unités opérationnelles de la Protection civile.

4 foto's met bijschriften

Centres d'appels urgents 100/112

L'objectif du projet 112 est que toute personne en Europe puisse appeler gratuitement les secours via le numéro d'urgence 112, qu'il s'agisse des services d'incendie, des secours médicaux ou de la police.

Centres 112 intégrés

Le gouvernement souhaite installer dans les années à venir un centre 112 totalement intégré dans chaque province belge, où aboutiront tous les appels relatifs à l'aide médicale urgente, aux services d'incendie et à la police. Après avoir posé certaines questions à l'appelant, l'opérateur qui prend l'appel informera simultanément les dispatchers des 3 services de secours, à l'aide d'une fiche d'événements. Les services de secours pourront ainsi dépêcher immédiatement sur les lieux les hommes et les moyens nécessaires. Cette méthode est plus rapide et plus efficace que la méthode de dispatching actuelle.

Le 25 juin 2012, le Centre de secours 100/112 de Namur a déménagé de la caserne de pompiers de la ville de Namur dans le centre 101 de Jambes. Au cours de cette année, les Centres de secours 100/112 de Flandre occidentale et du Limbourg seront équipés techniquement et préparés au transfert.

Personnel

En 2012, 51 opérateurs ont été recrutés pour les centres d'appels urgents en Belgique.

La Direction 112 a développé, en collaboration avec la police intégrée, les services d'incendie et le SPF Santé publique, une formation multidisciplinaire composée de 5 modules pour les opérateurs. Grâce à ce système modulaire et multidisciplinaire, les opérateurs peuvent, s'ils le souhaitent, changer plus rapidement de centre d'appels urgents. Dans ce cas, il leur suffit de suivre quelques modules spécifiques, mais pas la totalité de la formation.

L'objectif est qu'à l'avenir, les centres d'appels urgents puissent traiter tous les appels dans les 3 langues nationales et l'anglais. Cet objectif sera notamment concrétisé grâce, d'une part, à une amélioration des connaissances linguistiques de chaque opérateur et, d'autre part, à une optimisation des procédures de conversation en

conférence entre 2 centres d'appels ou à la mise sur pied de procédures impliquant des interprètes externes. En 2012, la Direction 112 a organisé des cours de langues par téléphone pour quelque 100 opérateurs. Ces cours ont permis aux calltakers et opérateurs d'apprendre, dans des circonstances réelles, comment prendre un appel dans une autre langue.

Prix de la meilleure promotion du numéro 112

Le 18 avril 2012, la Direction générale Sécurité civile a reçu le prix de la *European Emergency Number Association* pour la meilleure promotion du numéro d'urgence européen 112. Ce prix a été attribué à la Sécurité civile, au SPF Santé publique et à la police intégrée pour l'organisation des différentes actions de communication. En 2012, les campagnes promotionnelles en cours à Zaventem (Brussels Airport) et au Brussels South Charleroi Airport ont été prolongées d'un an.

« En 2012, la Belgique a remporté le prix de la meilleure promotion du numéro d'urgence européen 112, qui récompense les nombreuses campagnes que la Sécurité civile a organisées ces dernières années. » (Erwin Hertens, Directeur 112)

En outre, le site Web du numéro d'urgence européen 112 (accessible via www.sos112.be et www.112.be) a fait peau neuve.

La Direction 112 a également mis sur pied en 2012 une campagne d'information pluriannuelle visant à réduire le nombre d'appels non urgents ou non destinés aux centres d'appels urgents. Une première phase de la campagne « Les appels urgents, pas de blabla » a été lancée en juillet. Un réseau de partenaires (dont des autorités et des services de secours locaux) a été mis sur pied et aide à diffuser les informations relatives à l'utilisation correcte des numéros d'urgence. L'étape suivante sera le lancement d'une campagne nationale dans les médias.

Services d'incendie

En 2012, la Belgique comptait 250 services d'incendie. La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile encadre la réforme des services d'incendie.

Réforme

La loi du 15 mai 2007 a pour objectifs :

- d'améliorer le fonctionnement des services d'incendie, notamment en les regroupant en 34 zones de secours ; ce qui permettra de mutualiser et de rationaliser leurs moyens ;
- de renforcer la sécurité des citoyens par la mise en œuvre du principe de l'aide adéquate la plus rapide.

Cette réforme se déroule progressivement. En 2010 et 2011, des pré-zones opérationnelles (PZO), qui se composent des mêmes communes que les futures zones de secours, ont été mises en place pour inciter les communes d'une même PZO à collaborer plus étroitement sur le plan opérationnel.

La loi du 3 août 2012 constitue une étape non-négligeable dans l'implémentation de ladite réforme ; elle prévoit :

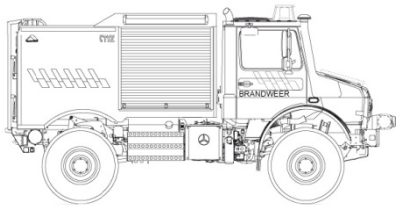
- l'octroi de la personnalité juridique aux PZO ;
- la création d'un conseil de pré-zone au sein duquel les bourgmestres de chaque commune de la PZO sont représentés ;
- la mise en place d'une structure de coordination permanente (le coordinateur étant un officier des services d'incendie détaché dans la pré-zone).

Enfin, la loi a aussi pour but d'assurer une politique de prévention zonale en se basant sur un réseau de techniciens en prévention qui pourront traiter les dossiers de l'entièreté de la zone.

Trois arrêtés royaux d'exécution complètent les dispositions de la loi du 3 août 2012. Ils impliquent concrètement :

- le financement des pré-zones par l'octroi d'une dotation fédérale dès lors que les conditions prévues par la loi sont remplies : ce principe fixe la clé de répartition budgétaire de la dotation fédérale entre les 34 pré-zones (celle-ci est par ailleurs identique à celle utilisée pour l'octroi des subsides aux pré-zones en 2010 et en 2011) ;
- la mise en œuvre progressive des normes minimales obligatoires d'équipement de protection individuelle (veste, pantalon, casque, gants, chaussures, radio, cagoule, etc.) et collective (caméra thermique, détecteur de radioactivité, explosimètre, etc.) dont les pompiers doivent disposer pour chaque type d'intervention ;
- l'application du principe de l'aide adéquate la plus rapide : jusqu'à présent, c'était la notion de territorialité qui déterminait quel service d'incendie devait intervenir (un service incendie intervenait sur le territoire des communes qui participaient à son financement). Dorénavant, c'est le poste de secours de la zone qui peut être le plus rapidement sur les lieux de la mission, avec les moyens adéquats, qui doit intervenir. Les normes qui définissent les minimums en personnel et en matériel ont également été précisées.

Unimogs



Suite aux incendies de 2011 dans les Hautes-Fagnes et en Campine, il est apparu nécessaire pour certains services d'incendie de se doter de véhicules tout terrain supplémentaires. La Sécurité civile a entamé des démarches auprès de la Défense pour racheter des véhicules tout terrain de très bonne qualité à un prix raisonnable.

En juin 2012, la Défense a proposé 15 Unimogs au prix de 25.000 € par véhicule.

Les services d'incendie de Beauraing, Bertrix, Lokeren et Vilvoorde ont déjà fait chacun l'acquisition d'un véhicule qu'ils transformeront en un véhicule d'incendie.

« Nous continuons à investir sérieusement au niveau de la sécurité du citoyen et des services de secours. En dépit de cette période budgétaire difficile, 15.855.000 € de matériel incendie a été acheté en 2012. » (Jérôme Glorie, Directeur général de la Sécurité civile)

Reprogrammation des radios ASTRID

En 2012, la Sécurité civile a initié la reprogrammation de près de 10.000 radios ASTRID. Les radios seront dotées d'un nouveau fleetmap, de nouvelles fonctions et leur logiciel sera mis à jour. L'objectif est d'aboutir d'ici fin 2013 à une reprogrammation de l'ensemble des radios des services d'incendie, ainsi que de celles de la Protection civile, du Centre de crise du gouvernement, des centres de secours 112/100 et des Services fédéraux des gouverneurs.

Les utilisateurs d'ASTRID peuvent bénéficier d'une formation dispensée dans les écoles du feu afin de se familiariser avec le nouveau fleetmap et les possibilités offertes par ces nouvelles fonctions. Cette formation est organisée sur le principe de « train the trainer ».

Feux de forêt : appui des hélicoptères de la police

Le 11 avril 2012, les services d'incendie et la police ont testé leur collaboration en cas d'incendies en milieu naturel. Une procédure opérationnelle standard a été fixée. Elle prévoit l'alerte de l'équipage de l'hélicoptère, la communication entre l'hélicoptère et les équipes au sol ainsi que la collaboration sur le terrain. Celle-ci est axée sur 4 interventions possibles pour l'hélicoptère de la police :

- extinction (avec ou sans flammes visibles) ;
- prise d'images avec la caméra thermique de l'hélicoptère : elle permet, par exemple, de vérifier si une tourbière souterraine fume encore ;
- dépôt de matériel et de personnel dans des lieux difficilement accessibles ;
- évacuation de personnes, telles que des sapeurs-pompiers ou des promeneurs encerclés par les flammes.

Protection civile

En 2012, la Protection civile (PC) comptait près de 600 professionnels et plus de 300 volontaires casernés dans 6 unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge (Brasschaat, Crisnée, Ghlin, Jabbeke, Libramont & Liedekerke).

Les interventions de la PC sont multiples et variées (voir tableau). Certaines se déroulent en collaboration avec la Police fédérale ou d'autres autorités/services.

TABEL Interventions

Lutte contre les pollutions

Ce type d'intervention représente près du tiers de l'ensemble des interventions de la PC. La lutte contre les pollutions peut prendre différentes formes :

- **cachalot échoué** (février 2012) : un cachalot gravement blessé de 13,5 mètres et d'environ 30 tonnes s'est échoué sur la plage de Heist pour finalement y mourir. La décomposition du cétacé pouvant causer des problèmes de santé publique et environnementaux, la Protection civile de Jabbeke a procédé à l'enlèvement du cadavre ;
- **pollution sur l'A12** (mars 2012) : un camion-citerne chargé de déchets et de résidus de combustible de navires a perdu son chargement sur la chaussée et dans le fossé adjacent. Le service d'incendie de Puurs a appelé en renfort la Protection civile de Brasschaat. Un barrage a été installé dans le fossé jouxtant l'autoroute. La chaussée a été nettoyée et la pollution présente dans le fossé a été neutralisée ;
- **fuite de produit chimique** (mai 2012) : 2 trains de marchandises sont entrés en collision en gare de Godinne. L'un des wagons endommagés présentait une fuite : il contenait une substance chimique hautement inflammable et nocive. A la demande du service d'incendie d'Yvoir, les unités opérationnelles de la Protection civile de Crisnée, Ghlin et Libramont ont envoyé des équipes de porteurs de tenue anti-gaz et du matériel spécialisé. La fuite a été colmatée et le produit chimique évacué ;
- **fuite de pétrole dans un port** (novembre 2012) : alors qu'un bateau-citerne faisait le plein d'un navire, 1.000 litres de pétrole se sont déversés dans le port de Gand et a envahi la roselière du Rodenhuizedok. Après avoir limité la pollution à l'aide de barrages flottants et pompé les hydrocarbures répandus dans l'eau, la Protection civile a traité avec des détergents les résidus de pétrole restés dans la roselière et faucher entièrement celle-ci sur une longueur de près d'un demi kilomètre.

Airborne Compact Transporter

L'Airborne Compact Transporter (ACT) est un petit 4x4 léger, adapté aux terrains accidentés et capable de transporter très rapidement 6 personnes et du matériel. Ce véhicule peut, par exemple, être utilisé lors de feux de forêt où certains foyers sont souvent difficilement accessibles.

« L'Airborne Compact Transporter est un petit 4x4 léger qui peut facilement être embarqué à bord d'un avion de transport de type C-130. » (Marc Looze, Directeur des Opérations et du Matériel & Nouvelles Technologies)

Mais l'atout principal de l'ACT est qu'il peut facilement être embarqué à bord d'un avion de transport de type C 130. Lorsque la Protection civile part en intervention à l'étranger, dans le cadre de B-FAST, le transport des hommes et du matériel jusqu'aux régions touchées par la catastrophe n'est pas toujours aisé : les routes peuvent en effet être endommagées et difficilement praticables. Grâce à l'ACT, le personnel de la Protection civile pourra se rendre plus rapidement et plus facilement sur le lieu des opérations.

Necrosearch

Le groupe IBIS de la Protection civile collabore avec le Disaster Victim Identification Team (DVI) de la Police fédérale lors des opérations necrosearch (recherche du corps dissimulé d'une victime d'un meurtre).

Après avoir réussi un test psychologique, les membres du groupe IBIS suivent une formation organisée par la Police fédérale : identification de personnes disparues, déontologie, techniques d'excavation et de tamisage... Lors de cette formation, l'accent est également mis sur l'importance de maîtriser une méthodologie précise. En effet, les fouilles effectuées par le DVI Team ont lieu dans le cadre d'une enquête judiciaire. La moindre négligence lors d'une opération necrosearch peut donc entraîner la disparition irréversible d'éléments de preuve.

Début 2012, le groupe IBIS est intervenu lors de la recherche et de la découverte du corps du châtelain de Wingene, dans le cadre d'une enquête diligentée par le Parquet de Bruges.

Centre de Connaissances

Le Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile (KCCE) est compétent, notamment, pour la formation du personnel opérationnel des services publics de secours et la mise au point de procédures d'intervention standardisées destinées à l'ensemble de ces services. Il collabore régulièrement avec des partenaires venant de divers horizons : services d'incendie, universités, industries, institutions étrangères...

Feux de forêt

Les incendies comme ceux survenus en Hautes-Fagnes et en Campine au printemps 2011 sont assez rares dans nos contrées. Il était donc nécessaire de renforcer le savoir-faire des membres des services d'incendie et des unités de la Protection civile.

Suite à une étude du KCCE, la France est apparue comme le pays disposant de la méthode la plus structurée. Une dizaine de membres des services de secours belges y ont donc suivi une formation de 4 semaines en vue d'obtenir le brevet Feux de forêt. Selon leur fonction sur le terrain, les participants ont suivi une ou plusieurs des formations suivantes :

- techniques spécifiques d'extinction ;
- conduite des interventions dans un cadre commun et cohérent ;
- stratégies de lutte contre les feux naturels ;
- techniques de commandement.

A l'automne 2012, quelques pompiers et agents de la Protection civile ont perfectionné leur connaissance en suivant des formations françaises encore plus poussées, telles que « commandement à grande échelle » et « appui aérien ». La Belgique a d'ailleurs conclu un accord avec la France pour permettre le déploiement de bombardiers d'eau lors d'incendies naturelles sur le territoire belge.

Au-delà de cette formation, l'objectif du KCCE est d'apporter une réponse globale et durable en la matière. Un groupe de travail fédéral a donc été mis sur pied pour rédiger une procédure opérationnelle standardisée contre les incendies en milieu naturel et concevoir également une formation qui sera dispensée dans les centres provinciaux de formation.

Sécurité autour des véhicules électriques et hybrides

Les risques liés aux véhicules électriques et hybrides sont multiples. Lors d'incendie, l'emballage thermique des batteries peut, par exemple, dégager des émissions de fumées toxiques.

En 2012, le KCCE a organisé, en collaboration avec le centre provincial de formation d'Anvers (Campus Vesta) et une société privée, une formation concernant la « sécurité autour des véhicules électriques et hybrides ». Lors de la formation, 90 instructeurs, issus des différentes écoles du feu du pays, ont appris notamment à :

- identifier les véhicules électriques et hybrides et les risques liés à ceux-ci ;
- appliquer une procédure sécurisée ;
- réagir correctement et lutter contre les incidents spécifiques à ces véhicules (risque de propagation d'incendie par saut de feu, toxicité spécifique des fumées...).

« Depuis octobre 2012, les membres des services d'incendie et de la Protection civile peuvent suivre une formation sur la sécurité autour des véhicules électriques et hybrides au sein des centres provinciaux de formation. » (Christian Roets, chef d'équipe Formation/KCCE)

Depuis le mois d'octobre 2012, la formation « sécurité autour des véhicules électriques et hybrides » est dispensée aux membres des services d'incendie et de la Protection civile dans les centres provinciaux de formation. Un colis d'outils didactiques et des manuels de cours ont été mis à la disposition des écoles du feu par le KCCE.

Exercice dans le tunnel « Diabolo »

Le 24 mai 2012, un exercice multidisciplinaire regroupant des centaines de membres des services d'incendies, de la Police et des services d'aide médicale, s'est déroulé dans le tunnel ferroviaire « Diabolo » situé près de l'aéroport de Zaventem. L'objectif était de tester le plan d'intervention mis en place pour ce nouveau tunnel, mais également de permettre à des experts du KCCE de développer un nouveau projet de procédure opérationnelle standardisée sur la désincarcération lourde (trains & trams).

Interventions à l'étranger

Le DICa-DIR (Détachement d'intervention en cas de catastrophe à l'étranger - Detachement voor Interventie bij Rampen in het buitenland) est la composante opérationnelle qui participe aux missions à l'étranger, lors de catastrophes ou de calamités. Cette composante, gérée par la Sécurité civile, intervient aux côtés de la Défense, de la Santé publique et des Affaires étrangères, dans le cadre de B-FAST (Belgian First Aid & Support team). Les membres du DICa-DIR appartiennent soit à une unité opérationnelle de la Protection civile, soit à un service d'incendie. La composition du DICa-DIR est fonction du type d'intervention et donc du type de catastrophe (inondations, pollutions, tremblements de terre, raz-de-marée...).

En 2012, la Sécurité civile a renforcé la capacité d'intervention des équipes USAR (Urban Search And Rescue). Ces équipes du DICA-DIR sont spécialisées dans la recherche et le sauvetage de victimes ensevelies sous des décombres ou coincées dans des endroits dangereux (en altitude, par exemple).

Après une formation théorique, une septantaine de stagiaires USAR ont participé à un exercice simulant un séisme de 7,5 sur l'échelle de Richter faisant de lourds dégâts et de nombreuses victimes. Durant cet exercice, tout s'est déroulé comme lors d'une intervention réelle afin de pouvoir évaluer les connaissances techniques des participants, mais également tester leur résistance mentale et physique. Vu le nombre de participants, 2 sessions d'une semaine chacune ont été organisées.

Les stagiaires USAR sont intervenus à plusieurs reprises dans différents environnements (friches industrielles, immeubles désaffectés...) et ont utilisé du matériel spécialisé comme des caméras télescopiques ou un équipement audio pour détecter des victimes sous les gravats. Des équipes cynophiles et GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux) ont également participé aux opérations. Pour la première fois, des mini-drones (petits avions sans pilote) ont effectué des vols de reconnaissance au-dessus des zones d'intervention.

PAGINAGROTE FOTO

« En 2012, nous avons pu procéder, grâce au croisement de banques de données avec d'autres administrations, au retrait de 1.918 documents de séjour de ressortissants de l'Union européenne en raison d'une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale. » (Valens Delbarre, Bureau Long Séjour, Cellule UE)

Direction générale Office des Etrangers

L'Office des Etrangers (OE) assiste le Secrétaire d'Etat à l'Asile et de Migration dans la gestion de la politique des étrangers.

L'Office des Etrangers veille à ce que l'étranger respecte les règles en matière d'immigration et de séjour. Si c'est le cas, l'Office des Etrangers enverra des instructions afin de délivrer un visa ou un permis de séjour à l'intéressé. Dans le cas contraire, des mesures d'éloignement, qui doivent parfois être exécutées sous la contrainte, sont prises.

La version complète de ce rapport d'activités est disponible sur www.dofi.fgov.be.

Regroupement familial

L'OE traite des demandes de regroupement familial avec un ressortissant d'un pays tiers (non-Européen), un citoyen de l'Union européenne ou un Belge.

Les conséquences des modifications législatives du 8 juillet 2011, entrées en vigueur le 22 septembre 2011, ont été clairement ressenties en 2012. Elles ont imposé de nouvelles conditions dans le cadre d'un regroupement familial avec un ressortissant d'un pays tiers ou avec un Belge.

Par contre, aucune condition n'a été ajoutée vis-à-vis du regroupement familial avec un citoyen de l'Union européenne, si ce n'est d'imposer un délai de traitement de 6 mois.

Principales modifications

Le ressortissant d'un pays tiers (« l'étranger rejoint ») ou le Belge va devoir prouver qu'il dispose de moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants pour subvenir à ses propres besoins ainsi qu'à ceux des membres de sa famille. Il doit également disposer d'un logement suffisant pour pouvoir recevoir les membres de sa famille qui demandent à le rejoindre ainsi que d'une assurance maladie couvrant les risques en Belgique pour lui-même et les membres de sa famille. Des exceptions ont néanmoins été prévues pour les membres de famille de réfugiés reconnus ou d'étrangers bénéficiant de la protection subsidiaire.

En ce qui concerne les membres de la famille, le législateur a fixé un âge minimal de 21 ans pour le conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un partenariat enregistré. Dans le cadre d'un regroupement familial avec un ressortissant d'un pays tiers, cet âge minimum peut être ramené à 18 ans si le lien conjugal ou le partenariat enregistré est préexistant à l'arrivée de l'étranger rejoint.

Les **ascendants d'un Belge** ne peuvent plus bénéficier du regroupement familial, tandis que les père et mère d'un Belge mineur peuvent maintenant en bénéficier.

Dans le cadre d'un regroupement familial avec un ressortissant d'un pays tiers, le législateur a imposé une durée minimale de séjour légal.

Les membres de la famille d'un étranger admis ou autorisé à séjourner en Belgique pour une durée illimitée ou autorisé à s'y établir, ne pourront bénéficier du regroupement familial qu'après une période de 12 mois qui fait suite à la délivrance du titre de séjour de l'étranger rejoint.

Ce délai de 12 mois est prescrit si le lien conjugal ou le partenariat préexistait à l'arrivée de l'étranger rejoint ou s'ils ont un enfant mineur commun.

Des délais de traitement ont été imposés, à savoir un délai de 6 mois éventuellement prolongé de 2 fois 3 mois dans le cadre d'un regroupement familial avec un ressortissant d'un pays tiers et un délai de 6 mois sans possibilité de prolongation dans le cadre d'un regroupement familial avec un citoyen de l'Union européenne ou avec un Belge.

Le législateur n'a pas imposé de **conditions spécifiques d'intégration** pour l'obtention d'un regroupement familial. Cependant, il doit être tenu compte de l'intégration du membre de la famille avant de se prononcer sur un éventuel retrait du titre de séjour en cas de non-respect des conditions liées au regroupement familial. Le délai fixé pour l'examen d'un retrait éventuel du titre de séjour est passé à 3 ans sans devoir justifier d'une situation de complaisance.

FOTO 39030646 (Couple avec enfants)

Statistiques Visa Regroupement familial

Le Bureau Visa du Regroupement familial traite les demandes de visa de regroupement familial introduites à l'étranger par l'intermédiaire du poste diplomatique et consulaire. Dans le cadre des délégations de compétences, les postes diplomatiques ou consulaires peuvent délivrer d'office de tels visas.

En 2012 :

- 14.856 demandes ont été introduites (contre 17.832 demandes en 2011) ;
- 11.171 visas ont été délivrés (contre 15.598 visas délivrés en 2011) ;
- 9.637 visas ont été refusés (contre 6.215 visas refusés en 2011), ce qui représente un rapport accord /total des décisions (accords+refus) de 54 % (72 % en 2011).

Les modifications de la loi ont incontestablement eu un impact sur la délivrance des visas de regroupement familial. Non seulement les demandes ont été moins nombreuses, mais la proportion de visas délivrés par rapport au nombre total de décisions a fortement diminué (de 72 à 54 %).

« En 2012, il y a eu moins de visas de regroupement familial délivrés qu'en 2011. »

R ressortissants UE qui constituent une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale

L'échange d'informations entre différentes administrations a permis à la Section Union européenne de l'OE de procéder en 2012 au retrait d'un grand nombre de documents de séjour de ressortissants de l'Union européenne qui constituaient une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale.

FOTO 96554674 (databases)

Depuis 2011, l'OE reçoit des informations du SPP Intégration sociale de la Banque carrefour de la Sécurité sociale. Presque chaque mois, l'OE reçoit ainsi une liste des citoyens de

l'Union européenne et des membres de leur famille qui représenteraient éventuellement une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale. Si un citoyen de l'Union européenne bénéficie d'un revenu d'intégration ou d'un revenu équivalent depuis minimum 3 mois, le dossier est examiné et, dans un certain nombre de cas, une intervention a lieu.

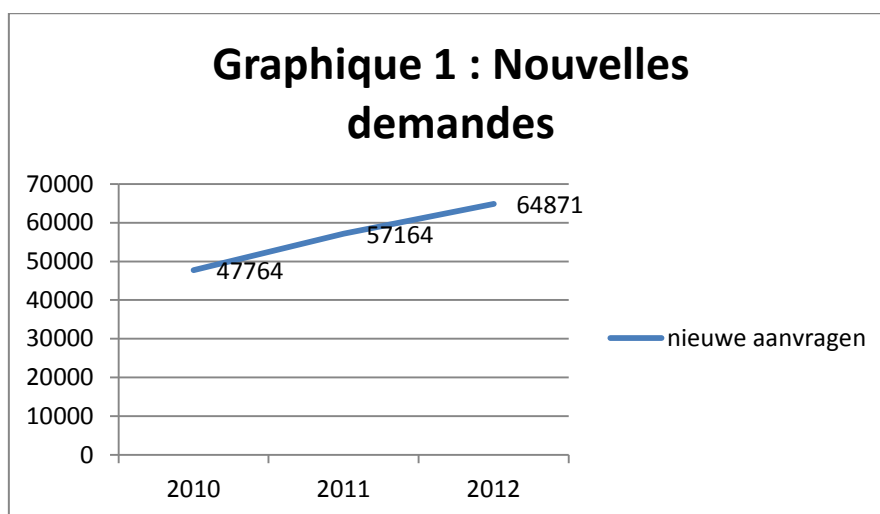
En outre, en 2012, l'OE a reçu les autorisations nécessaires pour accéder à DOLSIS. Il s'agit d'une application internet permettant de vérifier combien de temps un salarié a travaillé. L'Office national de Sécurité sociale (ONSS) gère cette application qui permettra de mieux détecter les faux contrats de salariés.

Par ailleurs, l'OE reçoit également des informations de l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI) sur des cas potentiels de faux indépendants. Ces dossiers sont examinés et en cas de fraude, les autorisations de séjour sont retirées.

Enfin, il arrive que des citoyens de l'Union européenne arrêtent de travailler lorsqu'ils ont accumulé suffisamment de jours d'activité pour obtenir des allocations de chômage. L'OE peut toutefois mettre fin à leur séjour s'ils ont travaillé moins d'un an. Pour réduire davantage la charge budgétaire de la sécurité sociale, un échange d'informations entre l'Office national de l'Emploi (ONEM) et l'OE va être envisagé en 2013.

Demandes de séjour introduites par des ressortissants de l'Union européenne

Au cours de ces dernières années, le nombre de demandes de séjour de ressortissants de l'Union européenne a augmenté considérablement. On en dénombre presque 20.000 de plus qu'il y a 2 ans (voir graphique 1).



Les nouvelles demandes peuvent également être ventilées par nationalités (voir tableau). La France reste en tête de classement, mais le nombre de nouveaux arrivants reste stable, alors que les demandes de ressortissants roumains, bulgares, grecs et slovaques augmentent sensiblement.

La Roumanie et la Bulgarie enregistrent la plus forte hausse. Il convient toutefois de nuancer ces statistiques. Avant 2012, les travailleurs bulgares et roumains en possession d'un permis de travail étaient inscrits dans le registre des étrangers au moyen d'une carte A. Depuis 2012, ces citoyens peuvent introduire une demande de déclaration d'inscription (carte E) auprès de la commune. Le tableau reprend uniquement ces demandes de déclaration

d'inscription dans les communes. Par conséquent, les chiffres seraient beaucoup plus élevés si les travailleurs roumains et bulgares étaient pris en considération.

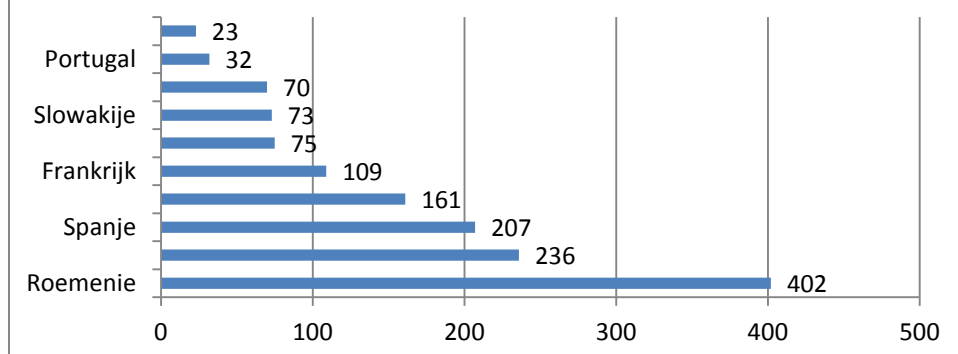
Pays	2012	2011	2010
France	10903	10828	9618
Roumanie	9926	7674	5519
Pays-Bas	8600	8234	7306
Pologne	7888	7828	7076
Espagne	5005	4075	3519
Bulgarie	4495	3585	2368
Italie	4226	3635	3091
Portugal	3965	2735	2213
Allemagne	2164	2022	1906
Royaume-Uni	1360	1338	1270
Grèce	1269	752	510
Slovaquie	1261	1025	554
Hongrie	969	742	542
Tchèque	421	392	254
Irlande	349	305	254
Suède	312	290	272
Lituanie	285	244	275
Lettonie	247	301	193
Grand-Duché de Luxembourg	195	191	174
Finlande	192	154	189

Retraits de permis de séjour

L'autorisation de séjour de citoyens de l'Union européenne peut être retirée si ceux-ci ne satisfont plus aux conditions initiales de séjour ou s'ils constituent une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale du Royaume.

En 2012, l'OE a ainsi mis fin au séjour de 2.407 citoyens de l'Union européenne (en ce compris les membres de leurs familles) : 1.918 sur la base d'une charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale et 489 pour motif de fraude. Le graphique 2 présente le top 10 des nationalités pour lesquelles il a été procédé à un retrait de l'autorisation de séjour.

Graphique 2 : Top 10 des nationalités des retraits de l'autorisation de séjour



Allemagne
Portugal
Pologne
Slovaquie
Italie
France
Pays-Bas
Espagne
Bulgarie
Roumanie

La forte augmentation du nombre de retrait enregistrée par rapport à 2011 (où il a été mis fin à 1.542 séjours) s'explique d'une part, par un meilleur suivi des dossiers par l'OE et, d'autre part, par un échange d'informations entre les différentes administrations concernées.

« La forte augmentation du nombre de retrait s'explique, entre autres, par l'échange d'informations entre les différentes administrations concernées. »

Enregistrement systématique des mineurs étrangers non accompagnés

En 2011 et 2012, en raison des difficultés récurrentes en matière d'hébergement des mineurs étrangers non accompagnés (MENA), des rencontres de travail ont été organisées entre les 3 administrations partenaires (Fedasil, le Service des Tutelles et l'OE). L'objectif était d'accélérer le processus et de garantir un accueil de qualité à tous les jeunes.

FOTO 83714125 (jongen met kap)

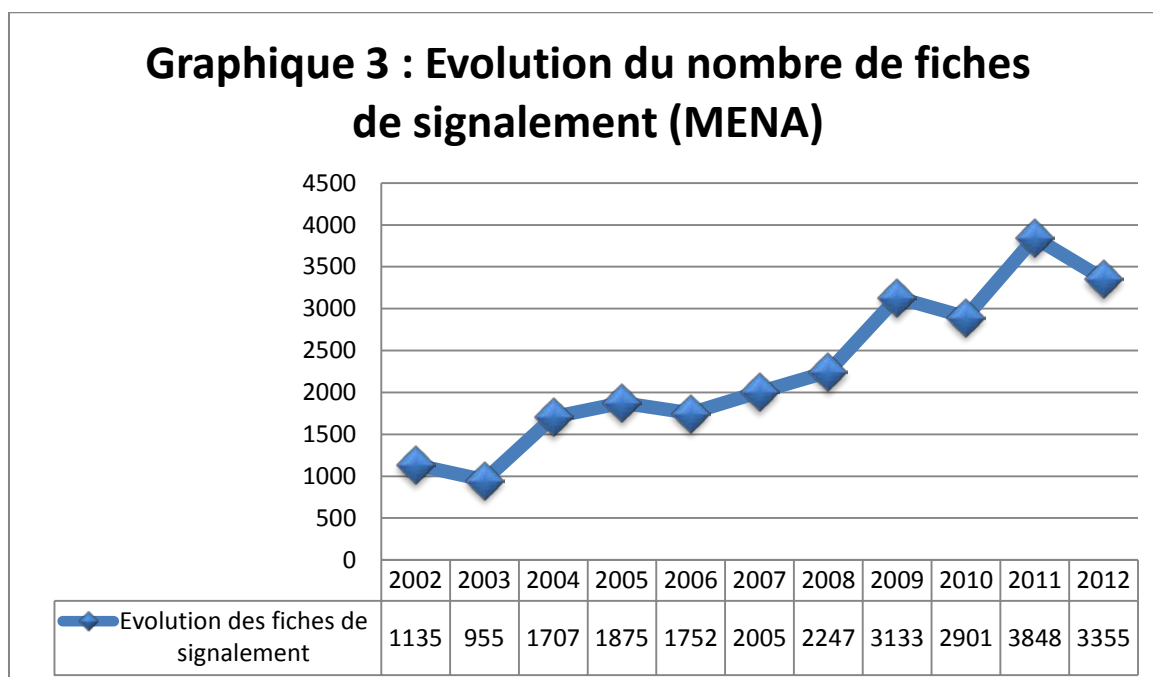
Ces 3 administrations ont négocié un protocole d'accord relatif à l'enregistrement systématique (via des fiches de signalement) des personnes se déclarant mineures. L'objectif est de mettre en place des mécanismes qui permettent d'apporter toutes les garanties et protections prévues aux personnes étrangères identifiées comme MENA. En corollaire, ce protocole permet également d'éviter les abus des personnes étrangères qui se

déclarent mineures d'âge afin d'échapper aux mesures prévues pour les adultes en séjour irrégulier sur le territoire belge. Le protocole sera signé en janvier 2013 par les Directeurs généraux de ces 3 administrations.

De plus, de nouvelles réunions de concertation réunissant tous les partenaires MENA ont été initiées en 2012. Le but est de trouver ensemble des solutions pratiques aux difficultés rencontrées dans la gestion quotidienne des dossiers relatifs aux MENA, qu'ils soient ou non demandeurs d'asile.

Evolution des signalements

En 2012, les efforts des administrations ont porté leurs fruits. La crise de l'accueil est actuellement résolue grâce à l'accélération de l'ensemble des processus et à une légère baisse des signalements (voir graphique 3).



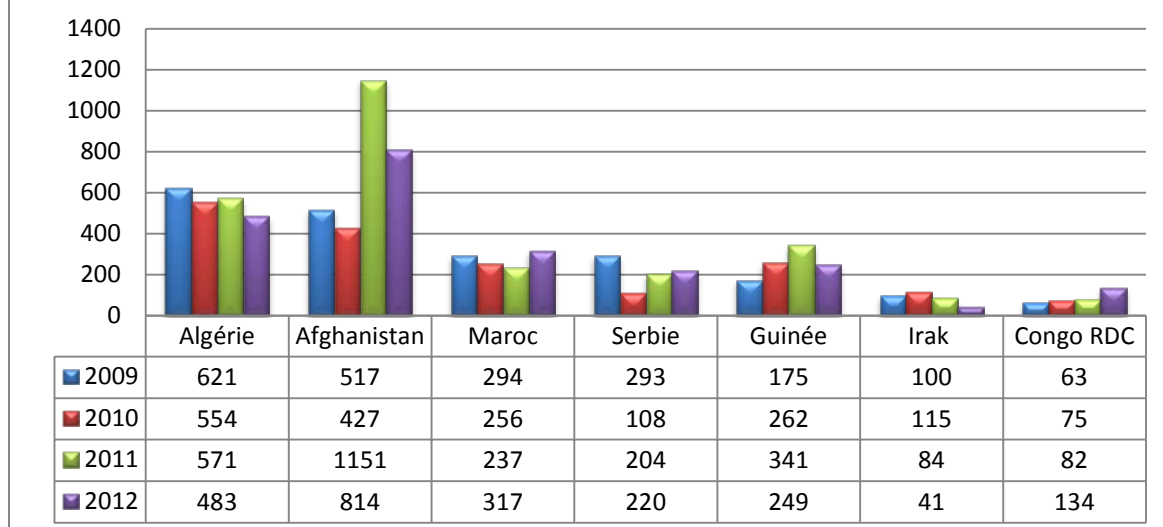
Les Bureaux Permanence et C sont en relation avec les différents services de police du Royaume et comptabilisent les fiches de signalement des personnes se déclarant mineures interceptées par la police.

Le Bureau MINTEH a établi l'ensemble des fiches de signalement pour les personnes disant être mineures et qui se sont présentées spontanément, soit pour demander l'asile (pour le plus grand nombre), soit pour introduire une demande de séjour.

Une même personne peut être signalée à plusieurs reprises, essentiellement par un service de police. Cette situation est principalement due au fait qu'une même personne déclare plusieurs identités (alias).

Nationalités les plus fréquemment signalées

Graphique 4 : Nationalités les plus fréquemment signalées (MENA)



Le graphique 4 reprend les nationalités les plus fréquemment signalées. Pour l'Algérie, la Serbie et le Maroc, il s'agit presque exclusivement de jeunes interceptés par la police. Leurs données d'identité, notamment l'âge et la nationalité, sont encodées uniquement sur la base de leurs déclarations. Elles sont donc fournies à titre indicatif. La plupart des ressortissants des autres nationalités se présentent spontanément à l'OE pour y introduire une demande d'asile. Toutefois, ces derniers aussi ne présentent que rarement leurs documents d'identité officiels.

Missions

Afin d'améliorer la collaboration avec diverses autorités étrangères, tant dans le cadre de l'éloignement et de la réadmission de leurs ressortissants qu'au niveau de la problématique générale de la migration, l'OE a effectué des missions en 2012 dans les pays suivants : l'Algérie, l'Arménie, les Balkans, le Bangladesh, le Brésil, le Cameroun, la Chine, la RD du Congo, la Guinée, l'Inde, Malte, le Maroc, le Népal, le Pakistan, la Pologne, le Rwanda, la Russie, le Sénégal, la Tunisie et la Turquie.

La mission au Népal a constitué l'aboutissement d'un vaste plan d'action, tandis que celle menée au Cameroun a permis de jeter les bases d'une future campagne de prévention et d'entamer les négociations pour la signature d'un accord administratif de réadmission.

« Les missions tendent à une meilleure collaboration avec les autorités étrangères. »

Népal

FOTO 82359268 (studerend figuurtje)

Début 2012, plusieurs sources ont signalé que de (faux) étudiants népalais, pakistanais et bangladeshis résidant au Royaume-Uni se rendaient en Belgique à la fin de leur séjour, afin d'y demander l'asile. L'OE, qui a fait ce même constat, a dès lors élaboré un plan d'action afin de s'organiser en interne face à ce phénomène et a pris contact avec les instances concernées.

L'OE et la *United Kingdom Border Agency* (UKBA) ont alors intensivement collaboré pour identifier ces personnes et les remettre au Royaume-Uni, en application de la procédure Dublin. Au total, 354 sets d'empreintes digitales ont ainsi été échangés et 312 accords de reprise ont été conclus.

La phase opérationnelle a ensuite été lancée et 95 éloignements avec accompagnement ont été effectués : 62 personnes sont retournées au Royaume-Uni (44 personnes réparties sur 5 vols spéciaux), 16 ont été rapatriées de force dans leur pays d'origine et 17 sont parties volontairement avec l'aide de l'Organisation internationale pour les Migrations. Les personnes restantes n'ont pas pu être interceptées.

Cette collaboration a également mené au démantèlement d'un réseau organisé exploitant des étudiants au Royaume-Uni. L'OE a mené une action de prévention en diffusant des affiches et des brochures dans la langue des intéressés. Ces opérations ont permis de mettre fin à cet afflux fin 2012.

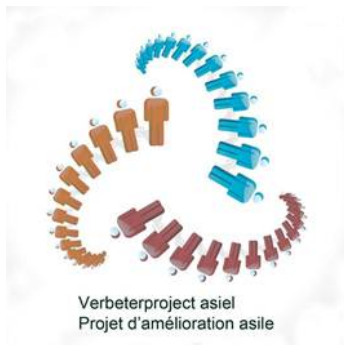
Enfin, 3 missions ont été effectuées au Népal en 2012 et l'OE a accueilli une délégation népalaise. Des engagements concrets ont été conclus en matière d'identification et de retour des ressortissants de ce pays.

Cameroun

La problématique de l'immigration camerounaise concerne l'afflux de demandeurs d'asile qui invoquent des raisons économiques ainsi que le phénomène de l'abus du statut d'étudiant. Une campagne de prévention a été lancée à l'automne 2012 dans la capitale Yaoundé et dans l'est du Cameroun (Douala, Kumba, Bamenda, Bafoussam et Dschang). Cette campagne qui s'adresse aux jeunes, a été réalisée au moyen de communiqués à la télévision et à la radio, de séances d'information et de sensibilisation des ONG locales.

La campagne a été préparée minutieusement grâce à une mission effectuée par la Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration et par le Directeur général de l'OE. Des rencontres ont été organisées avec le Ministre des Affaires étrangères et le responsable des services de sécurité (Délégué général à la Sûreté nationale). Ces rencontres ont porté sur le nombre croissant de ressortissants camerounais qui choisissent de venir s'installer dans notre pays, ainsi que sur les possibilités de parvenir à un accord avec les autorités locales en vue de procéder plus efficacement à l'expulsion des Camerounais en séjour irrégulier chez nous. Les autorités se sont dites prêtes à collaborer dans ce domaine et sont favorables à la signature d'un « Memorandum of Understanding » (Memorandum d'entente) définissant la collaboration entre les deux pays. A cet effet, la problématique de l'identification et de la délivrance de documents de voyage aux illégaux doit, entre autres, être abordée et plusieurs pistes de collaboration (échange d'informations, formation...) doivent être envisagées.

Fin 2012, les négociations sur la signature d'un accord administratif de réadmission ont été entamées avec les autorités camerounaises.



Projet d'amélioration « Asile » : analyse de la procédure d'asile

Suite à la crise de l'asile, le gouvernement a décidé fin 2010 de faire évaluer la procédure d'asile. Un projet a été lancé en vue des objectifs suivants :

- une évaluation de la charge de travail ;
- l'amélioration de la productivité des organisations concernées ;
- l'augmentation de l'efficacité dans le traitement des demandes d'asile.

L'Office des Etrangers (OE), le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et le Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE) sont tous impliqués dans ce projet. Les processus ont ainsi été identifiés, tant séparément qu'à travers l'ensemble de la chaîne.

Début 2012, ces 3 organisations avaient préparé un large aperçu de l'ensemble des éléments ayant un impact sur leur productivité : le flux entrant et sortant de dossiers, les délais de traitement, les volumes de travail et le nombre d'équivalents temps pleins (FTE). En outre, la communication entre les organisations et la manière dont les informations sont échangées, ont été analysées.

Après cette période de préparation, le projet a connu 3 phases :

- la description de la situation actuelle – AS IS (mai-juillet 2012) ;
- la description de la situation telle qu'elle devrait être – TO BE (juillet-novembre 2012) ;
- la phase de mise en œuvre pendant laquelle les propositions d'amélioration retenues sont mises en œuvre (depuis décembre 2012).

« Certains projets d'amélioration ont été réalisés en 2012, d'autres sont planifiés pour 2013-2014. »

En mai 2012, des consultants ont été contactés afin d'accompagner le projet dans l'analyse critique des processus actuels et dans l'élaboration de nouveaux processus de travail. Plusieurs groupes de travail thématiques, axés sur les procédures, ICT, les ressources humaines, le monitoring et la logistique, ont été créés. Une équipe-clé de représentants de chaque organisation a accompagné la mission. Cette équipe a été suivie elle-même par un groupe de pilotage.

En juillet 2012, les consultants externes et les différents « pionniers » des instances ont expliqué le projet d'amélioration « Asile » aux collaborateurs des organisations concernées. Au cours des mois suivants, plusieurs propositions d'amélioration ont été élaborées et celles-ci ont été validées par le groupe de pilotage.

En même temps, un benchmarking international a été réalisé. Dans ce benchmarking, la procédure d'asile belge a été comparée avec celle en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Suède. Il en ressort que la Belgique obtient un bon résultat et que le délai moyen de traitement en Belgique est, tant en première instance qu'en appel, comparable, voire mieux que dans les autres pays, tandis que la qualité est considérablement plus élevée grâce au bas taux de cassation.

FOTO analyse SWOT

Analyse SWOT sous la conduite du consultant.

L'Office des Etrangers

Certains projets d'amélioration concernant la procédure d'asile au sein de l'OE ont été réalisés en 2012, d'autres sont prévus pour 2013-2014.

En général, ces projets d'amélioration visent principalement :

- une augmentation de la qualité de l'audition des demandeurs d'asile ;
- une procédure plus rapide pour les demandes d'asile introduites par les mineurs non accompagnés ;
- une simplification des fonctions IT dans les différentes phases de traitement des demandes d'asile ;
- un élargissement du monitoring ;
- une homogénéisation des documents de travail ;
- une diminution de la durée de la procédure grâce au développement d'outils électroniques, si cela se révèle pertinent ;
- une communication plus efficace entre les différents services et avec les partenaires.

Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

Lors de l'analyse AS IS, les consultants externes ont constaté que le CGRA pourra obtenir des gains plus importants en ce qui concerne le délai de parcours (le nombre total de jours entre la demande d'asile et la décision) qu'en ce qui concerne le délai de traitement d'un dossier d'asile (le nombre effectif de minutes qu'un collaborateur travaille sur un dossier). Il ressort également de la phase TO BE qu'une réforme approfondie des processus de travail actuels n'est pas requise.

Cependant, des améliorations s'imposent. Les 47 opportunités d'amélioration pour le CGRA portent principalement sur :

- le renforcement de la structure afin de continuer à garantir, d'une manière uniforme, la qualité élevée dans l'ensemble du CGRA ;
- la diminution du délai de parcours, surtout en poursuivant les actions déjà entamées ;
- le renforcement du monitoring ;
- l'optimisation de certains processus existants.

Le CGRA a regroupé toutes les opportunités d'amélioration dans 6 sous-projets : gestion de la qualité, gestion des connaissances, délai de parcours, monitoring, modification législative et chaîne.

Le Conseil du Contentieux des Etrangers

Le Conseil a 12 projets d'amélioration. Certains de ces projets ont déjà été réalisés, tels que les scans des pièces de procédure et l'enregistrement automatique des arrêts sur le site internet. D'autres propositions, telles que la création d'un groupe de travail « best practices », le stage et l'évaluation des magistrats, ainsi que l'adaptation automatique du registre d'attente, sont en cours d'élaboration. Dans certains cas, une intervention législative s'imposera.

En ce qui concerne la chaîne, il a été constaté que les gains sont limités, étant donné qu'il s'agit de 3 organisations séparées, chacune avec sa propre mission spécifique et ses propres responsabilités. Néanmoins, des améliorations sont possibles concernant le monitoring et l'échange des informations. En outre, les consultants ont proposé un projet d'amélioration important concernant l'ICT.

Si tous les projets de toutes les instances sont exécutés, l'ensemble de la procédure d'asile connaîtra une diminution du délai de parcours de 51,3 jours calendriers et **une diminution du délai de traitement de 2,5 FTE**. De toute façon, il existe une grande disponibilité auprès des collaborateurs de toutes les instances concernées afin de contribuer activement à l'exécution des propositions d'amélioration.

GROTE FOTO Bâtiment

« Le Conseil assure une protection juridique adéquate dans un délai raisonnable. »

Le Conseil du Contentieux des Etrangers

Le **Conseil du Contentieux des Etrangers** (CCE) est une juridiction administrative qui statue sur les litiges entre les étrangers et les autorités dans le cadre de l'asile et de la migration.

Ces litiges peuvent porter sur des décisions du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides concernant des demandes d'asile ou sur des décisions de l'Office des Etrangers concernant l'accès au territoire (visas), le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Le Conseil veille à ce que dans ses décisions, l'administration publique ne porte pas atteinte aux droits des étrangers. Pour ce faire, il se base sur la législation et la jurisprudence nationales, européennes et internationales.

Nouveaux Premier Président, Président et Présidents de Chambre

2012 a été une année chargée pour le Conseil. Le 1^{er} juin, il a fêté son 5^e anniversaire, mais dans le même temps, elle a dû trouver un nouveau Premier Président et un Président, vu l'approche de la fin des mandats pour ces fonctions.

Le Conseil a été dirigé par Paul Vandercam, qui a entamé son mandat le 1^{er} juillet 2012. Le 17 septembre, Chantal Bamps a prêté serment en qualité de Premier Président du Conseil du Contentieux des Etrangers.

FOTO Présidents

Paul Vandercam félicite Chantal Bamps de sa nomination comme Premier Président.

Dans son plan stratégique, celle-ci a tenu à rappeler que le Conseil souhaite apporter quotidiennement une plus-value à la société et qu'il faut prendre conscience de l'impact de ses actes sur la société. Le principal défi du Premier Président consiste à traiter l'importante masse de travail tout en respectant les normes de haute qualité auxquelles le Conseil entend se conformer : expertise, promptitude et accessibilité.

« Le Conseil apporte quotidiennement une plus-value à la société. »

Le Premier Président est assisté par le Président et 4 Présidents de Chambre. En 2012, le Conseil a désigné 3 nouveaux Présidents de Chambre parmi ses membres. Les Présidents de Chambre assurent l'organisation de chaque Chambre, en font rapport et veillent à maintenir l'unité de la jurisprudence.

FOTO Kamervoorzitters

Les Présidents de Chambre.

La réforme du Conseil ne s'est toutefois pas arrêtée là : en 2012, 8 nouveaux juges ont également été nommés. Deux mesures ont été prises afin qu'ils puissent entrer en fonction dans les 3 mois : dans un premier temps, chaque nouveau juge s'est fait accompagner par un « parrain » ou une « marraine ». Ensuite, chacun a suivi un programme de formation mis

au point sur les instructions des Présidents de Chambre. Ce programme s'articule autour de 3 piliers : la déontologie du magistrat, le style maison tel que défini par le greffe et la rédaction d'un arrêt.

Chaque juge peut compter sur l'aide d'un ou de plusieurs juristes qui étudient les dossiers et préparent les projets d'arrêts. Ceux-ci en discutent ensuite avec le juge, à qui incombe la décision finale.

Chaque Chambre est composée de plusieurs juges au contentieux des étrangers, d'un coordinateur, de juristes et d'un ou de plusieurs greffiers. Chaque chambre dispose également d'un juriste de chambre, qui relit tous les arrêts et réalise une synthèse des principaux arrêts. Le Conseil dispose ainsi d'une vue d'ensemble de la jurisprudence, ce qui favorise l'unité de la jurisprudence.

Appui aux Chambres

Le greffe et les services généraux fournissent un appui aux Chambres.

Le greffe est sous la direction du greffier en chef et lui apporte un maximum de soutien administratif pour préparer l'audience et assurer l'ensemble des tâches administratives liées à l'arrêt.

Les services généraux comprennent le Service juridique, le Service Développement de l'Organisation, le Service Communication et les Services P&O, ICT et Budget. Ces services sont sous la direction d'un administrateur, dont le mandat a été prolongé une période de 5 ans en 2012.

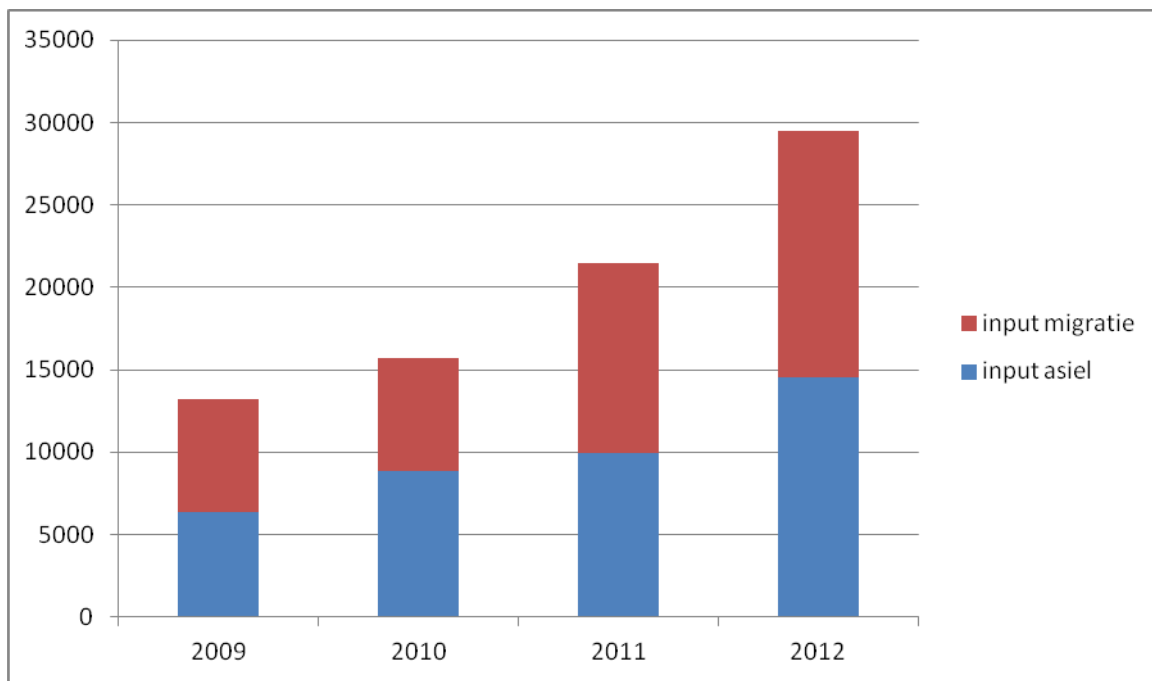
Le 31 décembre 2012, le Conseil comptait 46 magistrats, 1 greffier en chef, 9 greffiers, 1 administrateur et 219 collaborateurs mis à sa disposition par le SPF Intérieur.

Explosion du nombre de recours : + 37 %

En 2012, 29.480 recours ont été introduits, soit une hausse de 37 % par rapport à 2011. Celle-ci s'explique par l'augmentation du nombre de décisions prises par l'Office des Etrangers (OE) et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

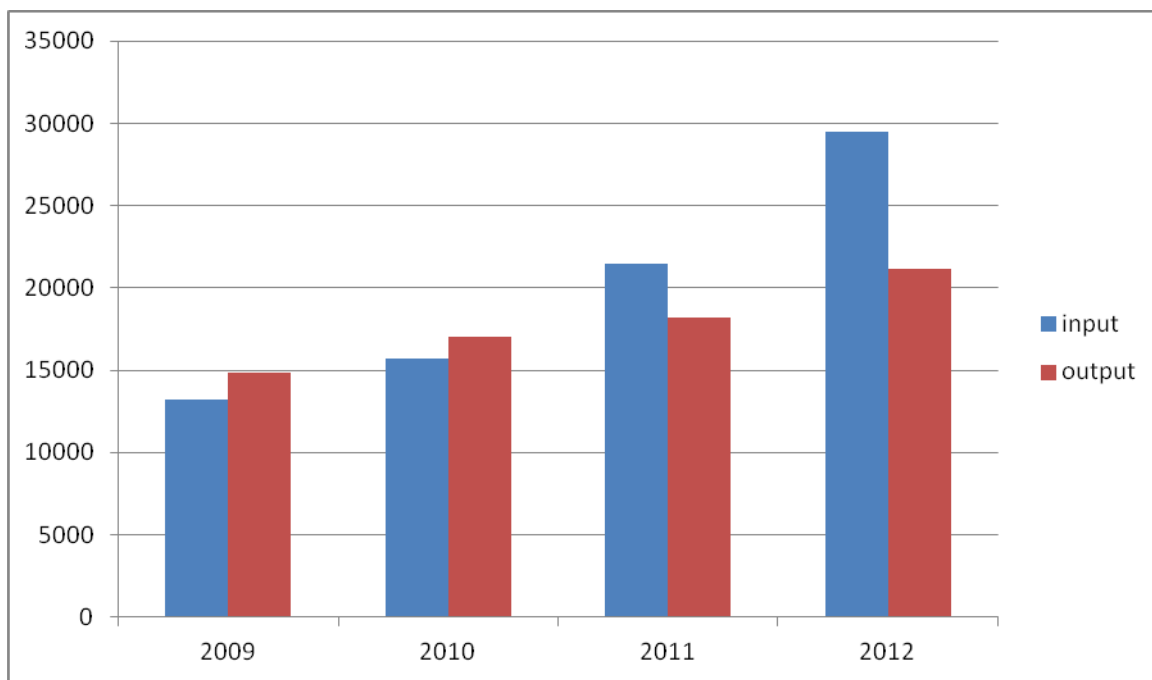
14 554 recours ont été introduits à l'encontre de décisions sur des demandes d'asile. Cela représente une augmentation de 46 % par rapport à 2011 avec 9.932 recours introduits. Le nombre de recours liés à la migration a gonflé de 29 % pour atteindre les 14.926 unités. Dans ce cadre, il convient d'observer que le nombre de recours introduits à l'encontre de décisions négatives sur des régularisations médicales a doublé. Leur nombre est en effet passé de 827 en 2011 à 1.902 en 2012.

« Le nombre de recours introduits à l'encontre de décisions négatives sur des régularisations médicales a doublé en 2012. »



Légende graphique ;
 [rouge] flux entrant pour la migration
 [bleu]flux entrant pour l'asile

Le Conseil a reçu du personnel administratif et des magistrats supplémentaires, mais ils n'ont pu réellement entrer en fonction qu'au cours du second semestre 2012. Comme en 2011, le Conseil a donné en 2012 priorité au traitement des recours en matière d'asile. L'arriéré enregistré dans le traitement des recours liés à la migration a donc continué à s'accumuler pour atteindre les 12.603 dossiers.



Légende graphique ;
 [bleu] flux entrant
 [rouge]flux sortant

Augmentation constante du nombre d'arrêts : + 16 %

En 2012, le Conseil a prononcé 21.153 arrêts, soit le nombre le plus élevé dans toute son histoire. Chaque mois, une moyenne de 1.763 arrêts ont donc été prononcés, permettant ainsi de communiquer une décision finale à des étrangers concernant leur statut de séjour ou d'asile en Belgique. En 2012, le délai de traitement moyen d'un recours était de 95 jours.

L'année 2012 a été marquée par une augmentation sensible du nombre de requêtes en suspension en extrême urgence, introduites majoritairement par des étrangers maintenus en vue de leur rapatriement. 873 recours de ce type ont été introduits, à savoir une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente (682 en 2011). En outre, ces recours doivent être traités dans un délai de 3 jours.

Jurisprudence

Dans ses arrêts 77 134 et 77 135 du 13 mars 2012, l'assemblée générale du Conseil a jugé que la nouvelle loi du 8 juillet 2011 sur le regroupement familial avait une incidence sur l'intérêt de la partie requérante. Cette loi est entrée en vigueur le 22 septembre 2011.

Les parties requérantes avaient introduit, sous l'ancienne loi, une demande de permis de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, en tant qu'ascendants d'un Belge.

Cependant, les nouveaux articles 40bis et 40ter de la loi du 15 décembre 1980 étant d'application au moment où le Conseil a statué, ce dernier a jugé que, sur la base de ces nouvelles dispositions, les parties requérantes n'avaient pas droit à un permis séjour et dès lors, ne manifestaient, en principe, plus d'intérêt actuel au recours.

Néanmoins, les décisions attaquées comportaient également un ordre de quitter le territoire, qui, de par sa nature, causait en soi un préjudice pour les parties requérantes.

L'annulation de la décision de refus leur conférait par conséquent un avantage tangible. Les décisions entreprises étant uniques et indivisibles en droit, de sorte que l'ordre de quitter le territoire ne pouvait en être dissocié en droit, le Conseil en a conclu que les parties requérantes ne perdaient en principe pas leur intérêt actuel à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives précitées.

Dans son **arrêt du 17 décembre 2012**, le Conseil a pour la première fois infligé aux requérants une amende pécuniaire pour abus grave de la procédure. Quelques petites heures seulement avant leur rapatriement, ceux-ci avaient adressé à 2 reprises une demande identique au Conseil, alors qu'ils savaient pertinemment que le Conseil n'était pas l'instance compétente pour se prononcer sur la régularité de la décision attaquée.

« Le Conseil n'est pas une instance d'asile, mais une juridiction administrative indépendante. »

GRANDE PHOTO Collaborateur avec laptop

« 16 % de demandes d'asile en moins en 2012. »

© Wouter Van Vaerenbergh

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

Le **Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides** (CGRA) a pour mission d'accorder une protection aux étrangers qui ont une crainte fondée de persécution au sens de la Convention de Genève (statut de réfugié) ou qui courent un risque réel d'atteintes graves en cas de retour dans leur pays d'origine (protection subsidiaire). Par ailleurs, le CGRA délivre des documents d'état civil aux réfugiés et aux apatrides reconnus.

Le CGRA est une instance administrative indépendante. C'est l'instance d'asile centrale en Belgique et la seule à avoir une compétence d'instruction. Le SPF Intérieur met un budget et du personnel à la disposition du CGRA.

La version intégrale du rapport annuel du CGRA peut être consultée sur le site www.cgrra.be.

2012 : un renversement de tendance

L'année 2011 était une année de crise pour les instances d'asile. Le nombre de demandeurs d'asile était en augmentation constante, la pénurie de places d'accueil devenait aiguë et l'arriéré au CGRA continuait de croître. L'année 2012 a apporté des changements, grâce à des mesures prises à différents niveaux.

En 2012, le recrutement de personnel supplémentaire effectué en 2010 et 2011 a fait pleinement sentir ses effets au sein du CGRA. Un plus grand nombre d'officiers de protection opérationnels ont contribué à l'augmentation de l'output. Le Commissaire général a en outre accru l'efficacité en réintroduisant le principe LIFO (last in, first out) et en renforçant le suivi des objectifs.

Sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Maggie de Block, la coordination et l'échange d'informations entre partenaires (Office des Etrangers, CGRA, Fedasil...) ont été renforcés, de même que l'approche intégrée. L'Office des Etrangers (OE) a, par exemple, assuré un suivi plus rigoureux des ordres de quitter le territoire délivrés après une décision négative du CGRA ou du Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE). Les instances compétentes ont traité de manière accélérée les procédures parallèles relatives au séjour (par exemple, les demandes pour raisons médicales qui sont une compétence de l'OE). Des mesures supplémentaires ont été prises en matière de retour et de prévention (campagnes dans les pays d'origine).

Le renversement de tendance en matière d'asile ressort clairement de la baisse (16 %) des demandes d'asile et du fait qu'à l'automne 2012, tout demandeur d'asile qui y avait droit s'était vu attribuer une place dans une structure d'accueil. Ce renversement ressort en outre du fait que le CGRA a augmenté son output de 17 %. Le CGRA a également pris des décisions plus rapides dans les dossiers d'asile, ce qui a permis de réduire l'arriéré de 4.000 dossiers.

16 % de demandes d'asile en moins

« La baisse de 16 % du nombre de demandes d'asile indique clairement que la tendance a été inversée. »

En 2012, la Belgique a enregistré 21.463 demandes d'asile, soit une baisse de 15,8 % par rapport à 2011. La moyenne mensuelle était de 1.788 demandes, contre 2.123 en 2011.

STATISTIQUE Demandes d'asile

Demandes d'asile par année de 2000 à 2012 (y compris les demandes multiples).

Près de 30 % des demandes d'asile enregistrées en Belgique en 2012 étaient des demandes multiples. Alors que le nombre des premières demandes a baissé de 25 % par rapport à 2011 (de 20.330 à 15.206), le nombre de demandes multiples s'est accru de 21,5 % par rapport à 2011 (de 5.149 à 6.257) et même de 83,5 % par rapport à 2010.

Une demande d'asile multiple est une demande introduite après qu'une décision concernant une demande d'asile a déjà été prise en Belgique pour la même personne.

Pour la deuxième année consécutive, l'Afghanistan est le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en Belgique (2.635 demandes, soit 12,3 % du total). La Guinée (8,4 %) et la Russie (6,8 %) restent également des pays d'origine importants. Le nombre de demandes d'asile de personnes originaires de la République démocratique du Congo a augmenté de 32,5 % (1.334 demandes en 2012 contre 1.007 en 2011). Le nombre de demandeurs en provenance d'Irak (6^e pays d'origine en importance) a baissé de presque 60 % par rapport à 2011.

STATISTISQUE Pays d'origine

Top 10 des pays d'origine en 2012 (21.463 demandes d'asile).

Syrie : nouveau venu dans le top 10 des pays d'origine

En 2012, la Syrie a fait son apparition dans le top 10 des pays d'origine. En raison du conflit, 600.000 Syriens ont fui leur pays. Le nombre de réfugiés syriens demandant l'asile en Europe est relativement limité (environ 23.500 entre avril 2011 et fin 2012), mais on observe une tendance à la hausse. Environ 67 % des réfugiés syriens dans l'Union européenne se rendent en Allemagne et en Suède. Dans les autres Etats membres, l'augmentation est graduelle. La Belgique a enregistré 793 demandes en 2012, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2011. Le CGRA a pris 513 décisions dans des dossiers d'asile syriens. Dans 93,5 % des cas, le CGRA a accordé une forme de protection, principalement la protection subsidiaire.

Des décisions plus nombreuses et plus rapides

Le nombre de décisions du CGRA dans des dossiers d'asile a fortement augmenté en 2012.

En 2012, l'OE a transféré 16.252 dossiers d'asile au CGRA pour examen. Le CGRA a pris au total 19.731 décisions, soit 17,2 % de plus qu'en 2011, 72 % de plus qu'en 2010 et jusqu'à 122 % de plus qu'en 2009. Cette augmentation s'explique par le renfort en personnel, par des mesures internes visant à augmenter l'efficacité et par les efforts individuels de tous les collaborateurs. Le CGRA a veillé à ce que la qualité du traitement ne s'en ressent pas.

« Le CGRA a continué à assurer un traitement de qualité des demandes d'asile. »

PHOTO Salle d'attente

CGRA : presque 20.000 décisions d'asile en 2012.

© Wouter Van Vaerenbergh

4.419 décisions de protection : un record

Le CGRA a pour mission d'assurer une protection aux personnes persécutées ou qui courent un risque réel en cas de retour dans leur pays d'origine.

En chiffres absolus, le CGRA n'a jamais accordé autant de statuts de protection qu'en 2012 : 4.419 décisions positives, soit 3.038 décisions de reconnaissance du statut de réfugié et 1.381 décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire.

Le CGRA a décidé dans 22,4 % de dossiers que le demandeur d'asile nécessitait une protection : 15,4 % étaient des décisions de reconnaissance du statut de réfugié et 7 % des décisions d'octroi de la protection subsidiaire. Le pourcentage des décisions positives est légèrement inférieur à celui de 2011 (23,5 %).

STATISTIQUE Décisions

Décisions de refus, reconnaissances du statut de réfugié et protection subsidiaire en 2012.

Les personnes ayant reçu le statut de réfugié en 2012 étaient principalement originaires d'Afghanistan (467 décisions), de Guinée (405), de Chine (263), d'Irak (249) et de Russie (198), surtout de l'une des républiques du Nord-Caucase.

Les personnes qui ont bénéficié du statut de protection subsidiaire en 2012 étaient principalement originaires d'Afghanistan (878 décisions), de Syrie (382) et de Somalie (24).

STATISTIQUE Statuts de protection

Top 5 pour les statuts de protection en 2012.

Réduction de l'arriéré de près de 4.000 dossiers

Le CGRA a réduit son arriéré de 4.000 dossiers, ce qui constitue un basculement important.

En avril 2012, la charge de travail totale du CGRA s'élevait à 15.343 dossiers d'asile. Fin décembre, ce nombre a pu être ramené à 11.495. L'arriéré a donc été réduit de près de 4.000 dossiers durant cette période. Ce rattrapage résulte de la baisse du nombre de demandes et de l'augmentation du nombre de décisions. Compte tenu d'une réserve de travail normale de 4.500 dossiers, le CGRA a conclu l'année 2012 avec un arriéré de 6.995 dossiers.

PHOTO Dossiers

L'arriéré a été rattrapé grâce à la baisse du nombre de demandes et à la hausse du nombre de décisions.

© Wouter Van Vaerenbergh

Liste de pays sûrs

Le 1^{er} juin 2012, une liste de pays d'origine sûrs a été établie. Depuis cette date, les instances compétentes peuvent traiter selon une nouvelle procédure les demandes introduites par des ressortissants des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Kosovo, Monténégro, Serbie et Inde.

Il s'agit d'une procédure spécifique prévoyant des délais plus courts : 15 jours ouvrables pour le CGRA et 2 mois pour le CCE. Les voies de recours se limitent à un recours en annulation auprès du CCE (sans effet suspensif automatique). Un examen individuel effectif reste garanti, mais le demandeur est présumé n'avoir aucune crainte fondée de persécution et ne courir aucun risque réel d'atteintes graves.

Le CGRA traite ce type de demandes dans les délais légaux. Le nombre de demandes des pays de la liste a fortement reculé en 2012 grâce à cette mesure, en combinaison avec des actions concernant la dissuasion, le retour et le traitement accéléré. En 2012, les 7 pays de la liste totalisaient 2.998 demandes, contre 4.687 en 2011, soit une baisse de 36 %. Dans un petit nombre de cas très particuliers et exceptionnels, le CGRA a pris une décision de reconnaissance du statut de réfugié ou d'octroi de la protection subsidiaire.

L'Europe continue d'imprimer sa marque dans le domaine de l'asile

2012 était une année cruciale pour la mise en place d'un Régime d'asile européen commun, qui présuppose une harmonisation plus poussée de la politique d'asile au niveau européen.

La deuxième phase de l'harmonisation des législations aurait dû s'achever fin 2012. Il s'agissait dans cette phase de définir des normes communes pour l'accueil des demandeurs d'asile, la procédure d'asile et l'évaluation des motifs de la demande. Ce calendrier n'a pas pu être respecté. Des étapes importantes ont toutefois été franchies en 2012, en sorte que cette phase pourra très probablement se conclure dans les premiers mois de 2013.

Sur le plan de la coopération pratique entre Etats membres, l'année 2012 a également été marquante. Le Bureau européen d'Appui en matière d'Asile (BEAA) est devenu pleinement opérationnel et peut déjà afficher des réalisations concrètes. Le BEAA a notamment fourni un soutien à la Grèce en envoyant sur place des équipes de soutien à l'asile. Il a publié ses premiers rapports sur les pays d'origine des demandeurs d'asile. Le bureau a également élaboré une stratégie pour la formation des fonctionnaires, basée sur l'European Asylum Curriculum. Des réunions d'experts, auxquels le CGRA a participé, ont permis de mieux ajuster entre elles les bonnes pratiques des Etats membres.

GRANDE PHOTO Bâtiment

« Nous contribuons à la création d'une société plus sûre, dans laquelle les gens se sentent en sécurité. »

Direction générale Sécurité et Prévention

La **Direction générale Sécurité et Prévention** a pour mission principale d'améliorer la sécurité des citoyens. Pour ce faire, elle procède essentiellement de 3 manières :

- en veillant au respect correct de plusieurs lois spécifiques et, en cas d'infractions, en infligeant des sanctions ;
- en investissant le plus possible dans la prévention et en incitant le citoyen à prendre également des initiatives afin d'accroître sa sécurité ;
- en collaborant très étroitement avec de nombreux partenaires.

Sécurité football

La Cellule Football se charge de la coordination de la politique de sécurité lors des matches de football. Elle veille en outre à l'application de la loi football. Cette dernière débouche sur des sanctions éventuelles pour les clubs et supporters qui enfreignent **cette** loi. Les inspections de stade et la fourniture d'avis aux clubs constituent une importante composante de l'éventail de tâches de la Cellule Football. Par ailleurs, elle stimule également la prévention de la violence au football en subventionnant les projets au sein des clubs et en sensibilisant les supporters. Enfin, la Cellule Football joue **également** un rôle essentiel dans la collaboration internationale en matière de sécurité au football.

En 2012 la Cellule Football a traité **1.048** décisions administratives à charge de supporters qui ont enfreint la loi football : 895 interdictions de stade ont été infligées, **73** personnes ont reçu une amende (**pour un montant total de 327.700 euros**) et 80 dossiers ont été **classés sans suite**. Un appel a été interjeté auprès du Tribunal de police pour près de 5 % des décisions administratives.

Au niveau des clubs de première et deuxième division, la Cellule Football a réalisé 51 contrôles (41 contrôles de matches et 10 contrôles d'infrastructure) pour vérifier si les exigences de sécurité fixées **par la loi** sont respectées. Dans 90 % des cas, ces contrôles ont abouti à la rédaction d'un procès-verbal par un des fonctionnaires assermentés de la Cellule Football et ce, à charge de l'organisateur.

En 2012, la Cellule Football a engagé **25 jeunes pour 12 clubs de première et deuxième division. Ces jeunes réalisent des tâches dans le domaine de la sécurité.**

Elle a, par ailleurs, attribué 100.000 euros de subsides à 21 clubs de première et deuxième division. Les projets subventionnés **touchent** un large segment social de groupes cibles avec un **grand** éventail de projets sociaux et préventifs. Ces projets favorisent l'intégration sociale et ont un impact sur la sécurité, le respect et le fairplay.

« En 2012, 895 interdictions de stade ont été infligées. »

Sécurité privée

La Direction Sécurité privée veille au respect d'une réglementation stricte et assure un contrôle des activités du secteur de la sécurité privée avec pour objectif de protéger et garantir la vie privée et les droits fondamentaux des citoyens.

Autorisations et agréments

La Direction Sécurité privée délivre les autorisations et les agréments au secteur de la sécurité privée pour une période de 5 ans. Ces autorisations peuvent être prolongées pour la même période (entreprises de gardiennage, services internes de gardiennage, entreprises pour la consultance en sécurité, centres de formation) ou pour une double période (détectives privés, entreprises de sécurité).

Nombre d'autorisation au 31/12/2012

Secteur	Nombre d'autorisations
Entreprises de gardiennage	194
Services internes de gardiennage	165
Entreprises de sécurité	865
Détectives privés	857
Organismes de formation	36
Consultants en sécurité	400

Cartes d'identification

Les personnes qui souhaitent exercer des activités dans le secteur du gardiennage ou de la sécurité sont obligées de détenir une carte d'identification. Cette carte est délivrée si la personne en question satisfait à un nombre de conditions strictes.

Nombre de cartes d'identification délivrées en 2012

Gardiennage	
- cartes d'identification ordinaires	10.173
- avec autorisation de port d'armes	687
- cartes d'identification temporaires	418
Services de sécurité	253
Secteur de la sécurité	786

Contrôles et infractions

La Cellule d'inspection de la Direction Sécurité privée tente d'être présente de manière quasi permanente sur le terrain dans les 3 Régions et de veiller au respect de la loi sur la sécurité privée et particulière.

En 2012, 254 endroits ont été contrôlés. La grande majorité des contrôles ont eu lieu dans le secteur du gardiennage privé, en particulier dans le milieu du divertissement.

« En 2012, 254 endroits ont été contrôlés. La grande majorité des contrôles ont eu lieu dans le secteur du gardiennage privé, en particulier dans le milieu du divertissement. »

Au total, 772 procès-verbaux ont été rédigés, en ce compris les infractions constatées de manière administrative. La majorité de ces procès-verbaux ont été rédigés par les inspecteurs assermentés du SPF Intérieur ; environ 37 % ont été rédigés par les services de police.

Réglementation

Outre la volonté d'aboutir à un respect strict de la loi, la Direction Sécurité privée entend identifier les risques en matière de politique de sécurité privée et détecter les lacunes dans la réglementation. Une collaboration étroite avec les services de police locale et fédérale lors de l'exécution des contrôles demeure également un objectif permanent.

En 2012, 2 modifications remarquables à la réglementation ont été opérées : premièrement, une modification de la loi en matière de transport de valeurs et, deuxièmement, une modification des redevances et des frais administratifs.

Plus d'infos sur la sécurité privée sur www.vigilis.be.

Sécurité incendie

La Direction Prévention incendie est spécialisée dans la sécurité incendie des bâtiments, principalement en ce qui concerne la structure, les matériaux de construction et l'équipement. Cette Direction coordonne et veille à l'application de la réglementation pour tous les bâtiments autres que des habitations unifamiliales. Elle traite également les éventuelles demandes de dérogations. En outre, la Direction Prévention incendie préside et assure le fonctionnement du conseil supérieur de la sécurité contre l'incendie et l'explosion.

Norme de base – dérogations

Les nouveaux bâtiments à construire, à l'exception des habitations unifamiliales, doivent satisfaire légalement à des normes de base en matière de prévention contre l'incendie. La loi prévoit des dérogations quand il est impossible de satisfaire à ces normes de base.

En 2012, 283 demandes de dérogation ont été introduites (66 de plus qu'en 2011) : 39 de ces demandes concernaient spécifiquement des bâtiments industriels, les 244 autres se rapportaient à des immeubles à appartements, des prisons, des commerces, des immeubles de bureaux, des salles de sports...

Afin de mieux satisfaire les différents acteurs concernés par la procédure de dérogation, le délai de celle-ci a été raccourci. En 2012, le délai moyen pour le traitement des demandes est ainsi passé de 152 jours (en 2011) à 109 jours.

« Le délai moyen pour le traitement des demandes est ainsi passé de 152 jours en 2011 à 109 jours en 2012 ».

Modification des normes de base

En juillet 2012, la réglementation des normes de base a connu une importante modification. Ce changement porte essentiellement sur l'adaptation du classement des performances de comportement au feu par rapport à la classification européenne.

D'autres modifications ont également été introduites suite aux évolutions des techniques dans le secteur du bâtiment. Il existe ainsi de nouvelles prescriptions pour la construction de bâtiments respectueux de l'environnement (en particulier : toitures vertes, ventilation dans les maisons à basse énergie, etc.).

Toute l'information sur cette réglementation est disponible sur www.besafe.be.

Sécurité locale

La Direction Sécurité locale intégrale collabore avec les villes et communes à la sécurité au niveau local. Pour ce faire, elle met au point des mesures de prévention, notamment contre le cambriolage et l'incendie. L'objectif consiste à sensibiliser le citoyen en permanence et à lui fournir les moyens nécessaires pour l'encourager à prendre des initiatives afin de renforcer sa sécurité.

Conseiller en prévention vol

Un conseiller en prévention vol est un expert d'une commune ou d'une zone de police qui fournit des conseils objectifs et entièrement gratuits en matière de sécurisation contre le cambriolage. Afin de mieux faire connaître la fonction de conseiller en prévention vol auprès du citoyen, la Direction général Sécurité et Prévention a réalisé en 2012 une campagne de communication. Durant cette campagne, le manuel « La communication : La clé pour s'introduire chez le citoyen » a été élaboré pour soutenir le conseiller dans sa communication.

Vol dans les véhicules

« Objet en vue ? C'est perdu ! » est le slogan de l'action de sensibilisation en matière de vol dans les véhicules. Pour cette campagne, il a été fait appel tant aux services locaux de prévention qu'aux partenaires de la plate-forme nationale de criminalité automobile (NOA). L'asbl GOCA, l'organisation qui chapeaute tous les centres d'inspection automobile en Belgique, s'est de plus engagée à accrocher, dans tous ses centres d'inspection, l'affiche avec l'image de campagne et à mettre à disposition des visiteurs des cartons contenant des conseils. En guise de soutien aux services locaux de prévention, la Direction général Sécurité et Prévention a élaboré des outils tels que des autocollants et des affiches.

LOGO Vol dans les véhicules

Quinzaine de la Sécurité

Du 8 au 23 septembre 2012 s'est tenue la « Quinzaine de la Sécurité » qui avait pour thème central l'évacuation. Plus de 120 corps de sapeurs-pompiers y ont collaboré activement en organisant des journées portes ouvertes des casernes, en donnant des sessions d'information ou en diffusant le message par l'intermédiaire des autorités et organisations locales. Dans le cadre cette Quinzaine, un jeu d'évacuation et une brochure intitulée « Evacuer les yeux fermés en cas d'incendie ! » ont été développés.

COVER Brochure « Evacuer les yeux fermés en cas d'incendie ! »

Solutions politiques pour les phénomènes de criminalité

Le Service Politique de Sécurité intégrale analyse les phénomènes de criminalité et élabore des solutions politiques à l'échelle fédérale. Ces solutions sont ensuite traduites en projets concrets.

Identification et enregistrement des vendeurs de métaux précieux

Les voleurs sont à l'affût de bijoux. Par le passé, tout le monde pouvait vendre anonymement son (vieux) or aux bijoutiers ou fondeurs. Les voleurs et leurs receleurs utilisaient allégrement cette possibilité.

Depuis l'arrêté royal du 24 janvier 2012, il existe une obligation d'identification et d'enregistrement des personnes qui souhaitent vendre des métaux précieux (par exemple la vente de vieux bijoux chez un bijoutier). Ces mesures visent à protéger tant les citoyens que les bijoutiers.

Partenariats locaux de prévention

Les partenariats locaux de prévention (PLP) constituent un instrument de taille pour les citoyens et les indépendants qui souhaitent participer à la prévention de la criminalité, des nuisances et de l'insécurité. En effet, les PLP se prêtent parfaitement à la diffusion de conseils de prévention auprès d'un grand groupe d'habitants, ce qui constitue un complément non négligeable aux initiatives de la police et/ou des services de prévention communaux.

En Belgique, 525 PLP sont actifs. Parmi ceux-ci, 34 ont vu le jour en 2012.

STICKER PLP

En 2012, 34 nouveaux partenariats locaux de prévention ont vu le jour.

Vol de chargement

Depuis 2006, la plate-forme de concertation « parkings sécurisés » s'intéresse à la problématique des vols de chargement et stimule la création de parkings sécurisés. Dans ce cadre, 2 projets d'essai de parkings sécurisés ont été lancés : en novembre 2012, un parking a été ouvert à Wetteren et un parking à Wanlin est prévu pour 2013.

Dans les 2 cas, il s'agit de parkings d'autoroutes existants qui ont été élargis partiellement aux endroits où les Régions accordent une concession à une entreprise privée pour l'exploitation d'un parking sécurisé payant pour camions. Les 2 projets vont faire l'objet d'une évaluation permanente en ce qui concerne l'efficacité et la rentabilité.

La définition du niveau de sécurité d'un parking constitue un élément crucial dans l'accroissement de la sécurité. Cela permet au chauffeur de planifier son itinéraire et de se garer à un endroit en fonction du niveau de sécurité souhaité. Cela stimule également l'exploitant d'un parking sécurisé d'atteindre et de respecter un niveau de sécurité optimal. Tout ceci a pour objectif final de garantir tant la sécurité du chargement que celle du chauffeur.

Gestion policière

La Direction Gestion policière apporte son soutien à la gestion des 195 zones de police. Elle gère différentes matières qui ont trait au bon fonctionnement des zones, comme la législation relative au financement et à la comptabilité de celles-ci, les procédures de désignation et d'évaluation des chefs de corps, les procédures de nomination et de démission des officiers supérieurs ainsi que les procédures disciplinaires à l'égard des chefs de corps et des officiers supérieurs. La Direction Gestion policière exerce aussi, au nom de la ministre de l'Intérieur, la tutelle spécifique sur les décisions adoptées par les conseils de police et les conseils communaux dans le domaine policier.

Circulaire « Election et installation des conseillers de police »

Le conseil de police constitue le pendant du conseil communal au sein de la zone de police pluricommunale. Il y exerce donc les compétences qui sont celles du conseil communal en matière de gestion et d'organisation du corps de police locale.

Suite aux élections d'octobre 2012, la ministre de l'Intérieur a souhaité, par sa circulaire et avec l'aide de la Direction Gestion policière, attirer l'attention des bourgmestres nouvellement élus sur

leur rôle prépondérant dans le déroulement des opérations préélectorales et l'organisation générale de l'élection des conseillers de police ainsi que sur les différentes étapes de la procédure d'élection et d'installation de ces conseillers.

Elections de la Commission permanente de la police locale

Début 2012, la Direction Gestion policière a procédé à l'attribution de l'ensemble des mandats de membre de la Commission permanente de la police locale (CPPL). La CCPL est un organe institué par la loi sur la police intégrée, représentatif des 195 zones de police du Royaume au niveau fédéral. Elle est appelée à étudier et donner des avis sur toutes les thématiques relatives à la police locale (comme les politiques à suivre dans les domaines organisationnel et fonctionnel ou dans les domaines ayant une répercussion immédiate sur le fonctionnement de la police locale).

La CPPL est composée de 16 chefs de la police locale répartis par Région et par catégorie de zones de police. En vue de pourvoir l'ensemble de ces mandats, un appel aux candidats a été lancé fin 2011 et auquel 28 chefs de corps ont répondu.

PHOTO CPPL

Commission permanente de la police locale.

Contentieux et appui juridique

Le service Contentieux et Appui juridique traite des litiges entre la police fédérale et le citoyen, à l'instar d'une compagnie d'assurance qui le fait pour les citoyens entre eux. Par exemple, quand un cheval de la police fédérale s'emballe et occasionne des dégâts à des voitures, le Service Contentieux représentera la police fédérale dans le traitement du dossier d'indemnisation.

Arrangements à l'amiable et procédures judiciaires

En 2012, 98,4 % des dossiers ont été réglés au moyen d'un arrangement à l'amiable. C'est autant qu'en 2011.

Les dossiers qui ne peuvent être réglés au moyen d'un arrangement amiable débouchent sur une procédure judiciaire. En 2012, 17 procédures judiciaires ont eu lieu. Le SPF Intérieur a remporté 13 affaires, tandis que 4 se sont terminées soit par un partage de responsabilité, soit par une impossibilité de trancher les responsabilités en raison de preuves insuffisantes.

Assistance juridique

En 2012, 49 fonctionnaires de police ont bénéficié de l'assistance en justice gratuite du département. Parmi ces 49 fonctionnaires, 27 en qualité de demandeurs (personnes lésées) et 22 en tant que défendeurs, dont certains ont été auditionnés dans le cadre de l'application de la loi SALDUZ.

« En 2012, 49 fonctionnaires de police ont bénéficié de l'assistance en justice gratuite du département. »

Recettes et dépenses

- Dépenses indemnités aux tiers victimes d'actes dommageables : € 765.000 ;
- état de frais et honoraires d'avocats, de huissiers et d'experts : € 396.000 ;
- recettes en recouvrement auprès de tiers responsables ou de compagnies d'assurances : € 1.200.000.

Grande photo

« C'est en forgeant qu'on devient forgeron : tel est le mot d'ordre. Un secouriste doit être bien entraîné, car c'est la garantie d'une coordination efficace et d'une collaboration réussie en cas de réelle situation d'urgence. » (Carl Decaluwé, Gouverneur de Flandre occidentale)

Services fédéraux des Gouverneurs

La Belgique est constituée de 10 provinces et de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale. Au total, 11 Gouverneurs assument une série de compétences variées, allant de la sécurité civile et la planification d'urgence à la sécurité policière et l'ordre public.

Les Gouverneurs sont au croisement entre les administrations locales, provinciales, régionales et fédérales. Ils facilitent la réflexion et la collaboration entre la police, les services incendie et l'aide médicale urgente.

Brabant wallon

En 2012, la Gouverneure du Brabant wallon a accordé une attention toute particulière à la sécurité civile, la planification d'urgence, la gestion des crises et la sécurité policière.

Gestion de crise

Grâce à l'organisation d'une table ronde consacrée aux inondations, les plans de secours particuliers ont pu être améliorés. Durant cette table ronde, les professionnels de l'urgence ont pu se rencontrer et partager leur expérience avec le patron du Centre de Crise du Ministère de l'Intérieur français.

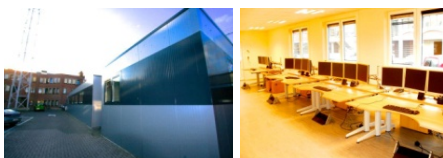
Initiatives pour les futures réformes

La visite de la Commissaire générale de la Police fédérale a été l'occasion d'exposer les initiatives prises en Brabant wallon en matière de sécurité policière et de mettre l'accent sur les synergies qui existent entre le Parquet, le Directeur judiciaire, la Gouverneure, la Police locale et la Police fédérale dans une province dont le territoire correspond exactement à celui d'un seul arrondissement judiciaire. Cette spécificité a notamment permis à la Gouverneure de réunir les acteurs concernés par les problèmes rencontrés dans une des prisons du Brabant wallon et d'apporter rapidement des solutions pour améliorer certains aspects liés à la sécurité.



Marie-José Laloy, Gouverneure du Brabant wallon, et Catherine De Bolle, Commissaire générale de la Police fédérale, à l'occasion d'un échange sur les bonnes pratiques en matière de sécurité policière.

La gouverneure a également inauguré la prézone opérationnelle de secours du Brabant wallon et a assisté à l'installation du système informatique ASTRID au sein du Centre de Secours 100/112 du Brabant wallon, qui devrait être inauguré en juin 2013.



Nouveau bâtiment et matériel informatique Astrid pour le Centre de Secours 100/112 du Brabant wallon.

Gouverner, c'est prévoir

Le Gouvernement provincial a également satisfait à son obligation de tester les procédures de planification d'urgence et de gestion de crise : d'une part, en organisant l'exercice de terrain provincial et pluridisciplinaire UCBex sur le site Seveso (seuil haut) de l'UCB à Braine l'Alleud et, d'autre part, en concevant TELECOMex, un exercice d'alerte-communication assorti d'une batterie de tests effectués en 2012-2013. Ces tests sont destinés à éprouver la fiabilité des télécommunications (réseaux filaires, cellulaires, radio, satellitaires et vidéo) en cas de crise.

Enfin, les services ont aussi travaillé sur le plan Seveso d'une firme, le plan mono D5 et les plans relatifs aux pénuries d'électricité.

Hainaut

Les services fédéraux du Hainaut accomplissent de très nombreuses missions, soit directement en faveur des citoyens (Fonds des calamités, autorisation de détention d'armes, habilitations diverses...), soit indirectement (les différentes tutelles, par exemple).

Le Bureau de Sécurité est un service fédéral qui œuvre quotidiennement pour la protection et le confort des citoyens de la province du Hainaut. Ce service développe et supervise les plans d'urgence pour l'ensemble du territoire de la province. Il met aussi en place des projets permettant une meilleure gestion des crises qui pourraient survenir.

« Le Bureau de Sécurité œuvre quotidiennement pour la protection des citoyens de la province. »

Système d'alerte

Le Bureau de Sécurité a tout d'abord mis en place un projet de soutien supra-communal à la planification et à la gestion de crise. Via ce projet, un système d'alerte par SMS et e-mails a été développé et mis à la disposition des responsables communaux et des fonctionnaires communaux en charge de la planification d'urgence (les « Fplanus »). De cette façon, non seulement le Bureau de Sécurité provincial peut avertir les responsables communaux, mais les autorités communales peuvent également utiliser le système pour activer leur propre chaîne de rappel en cas d'accident survenant sur leur commune.

Dans ce même projet, 3 plateformes réunissant les « Fplanus » des différentes communes de la province ont aussi été créées. De cette manière, les fonctionnaires d'une même zone géographique peuvent se rencontrer, organiser des formations, être mieux à l'écoute des besoins des communes et répondre à leurs demandes.

Plans d'urgence « Seveso »

Un autre projet du Bureau de Sécurité concerne la planification d'urgence pour les entreprises « Seveso ». En collaboration avec l'Université de Mons, le Bureau a développé des fiches d'information sur les différentes entreprises classées comme des sites « Seveso de seuil bas ». Ces fiches contiennent de nombreuses informations et plans utiles pour la préparation des plans mono-disciplinaires des disciplines d'intervention, mais également pour l'analyse des risques effectuées par

les communes. Ces fiches pourront aussi être utilisées si un plan Particulier d'Intervention et d'Urgence devait être développé pour ces sites « Seveso ».

Plan d'urgence de base en cas de pénurie d'électricité

Enfin, lors de l'hiver 2012-2013, un risque potentiel de pénurie électrique a été détecté pour l'ensemble du territoire belge. Le Bureau de Sécurité a immédiatement pris une série de dispositions pour affronter cette problématique. L'une des réalisations principales a été la rédaction, en étroite collaboration avec certaines communes, d'un plan d'urgence de base pouvant servir en cas de pénurie d'électricité de Plan particulier d'urgence et d'intervention communal. Ce document comporte, entre autres, des outils pour effectuer une analyse de risque, des check-lists, des fiches actions et des fiches infos. Il s'agit d'un outil pratique permettant aux autorités communales de se préparer de façon optimale et d'offrir une aide appropriée à ses administrés.

« Un plan d'urgence de base a été rédigé, pouvant servir en cas de pénurie d'électricité de Plan particulier d'urgence et d'intervention pour les communes. »

Liège

Planification d'urgence

Une série d'exercices multidisciplinaires a permis de mettre à jour les différents Plans d'urgence et de vérifier leur efficacité.

Ainsi, en matière nucléaire, le nouveau plan intègre des avancées notables telles que l'organisation d'un premier centre d'accueil de grande capacité pour la population.



Les services des Gouverneurs ont activement participé en novembre à l'exercice nucléaire national de grande ampleur « Pégase » qui avait demandé 2 ans de préparation. Il en fut de même pour l'exercice national INONDEX (qui simulait des inondations d'une ampleur exceptionnelle) et l'exercice LAEX (qui simulait d'un crash à Liège Airport).

Tour de France

En 2012, Liège a accueilli le grand départ du Tour de France.



A l'occasion du Tour de France, un Plan de sécurité d'une ampleur exceptionnelle a été réalisé.

Cette manifestation qui a réuni 300.000 spectateurs lors du prologue d'ouverture et attiré plus d'un million de personnes en province de Liège du 28 juin au 2 juillet, a nécessité la réalisation d'un Plan de sécurité d'une ampleur exceptionnelle.

Pour la première fois, a été réalisé un document mettant à disposition des autorités et des chefs de service des différents corps de secours et de sécurité un organigramme et un plan de communication multidisciplinaire intégré. Ce plan permettait de faire face aux éventuelles situations d'urgence pouvant survenir lors de l'événement.

Cette approche servira désormais de modèle pour toute manifestation d'envergure se déroulant sur le territoire de la province, comme le rallye du Condroz, les classiques ardennaises, les jeux paralympiques, le grand prix de formule 1 à Francorchamps, divers concerts et festivals.

Missions protocolaires

La défense et la promotion de la candidature de la Ville de Liège pour l'Exposition internationale de 2017 ont justifié d'importantes missions protocolaires.



Dans ce contexte, le Gouverneur a rencontré 72 ambassadeurs. Ses services ont facilité ces rencontres. De nombreuses réunions ont également eu lieu avec les milieux diplomatiques, consulaires ou avec des personnalités de haut rang concernés par ce projet.

Luxembourg

Armes

Le gouvernement provincial a à nouveau renforcé sa collaboration avec les autres institutions (Police locale, Parquets, etc.) qui sont partie prenante dans le contrôle des armes à feu en Belgique.

Le but est encore une fois de fournir une information claire et univoque aux citoyens, mais surtout d'améliorer la fluidité dans la gestion des dossiers, pour un traitement rapide et efficace de ceux-ci.

Sécurité civile

Le gouvernement provincial s'implique dans la réforme des Services d'incendie. En province de Luxembourg, les limites administratives de la future zone de secours correspondent avec celles de la province.

Ensemble avec les communes et les services d'incendie, le gouvernement provincial a initié une collaboration efficace avec l'administration provinciale. Le but est de faire des économies d'échelle en mutualisant les capacités et compétences de chacun et en trouvant des solutions pragmatiques dans un esprit de transversalité.

« Le but est de faire des économies d'échelle en mutualisant les capacités et compétences de chacun et en trouvant des solutions pragmatiques. »

Cette politique sera poursuivie, confortée et structurée en 2013 pour une amélioration continue de la sécurité des citoyens.

Planification d'urgence

La collaboration avec les autorités communales se poursuit et s'accroît : développement d'une plateforme provinciale d'échanges d'informations et de mise à disposition des plans d'urgence, mise à disposition de capacités informatiques « provinciales » pour la gestion des bases de données, etc.

La politique menée en matière de planification tend vers des procédures homogènes, cohérentes et standardisées. Afin de développer des plans dans toutes leurs facettes (planification interne des entreprises et des hôpitaux, planification particulière en matière de grands rassemblements, etc.), une collaboration efficace est mise en place avec la prézone opérationnelle, l'intercommunale de santé, etc.

« La politique menée en matière de planification tend vers des procédures homogènes, cohérentes et standardisées. »

De plus, les services fédéraux du Gouverneur ont participé à 2 exercices nucléaires majeurs. Le premier fut « Pégase », un exercice organisé par le Centre de Crise et centré sur la centrale nucléaire de Tihange. La mission du Gouverneur du Luxembourg consistait à organiser l'accueil des personnes évacuées au camp militaire de Marche-en-Famenne. Le second exercice fut organisé dans le cadre international de la « Grande Région » (Région wallonne, Communauté germanophone, Grand-Duché de Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat).

Tutelle des zones de police locale

Le Service Tutelle des Zones de Police locale conseille et soutient les zones de police notamment dans le cadre des marchés publics afin d'anticiper les problèmes et éviter, dans la mesure du possible, la prise de mesures coercitives.

Suite aux élections communales d'octobre 2012, ce service a assuré le suivi du renouvellement de l'ensemble des Conseils et des Collèges de Police.

Gardes champêtres particuliers

Une formation a été organisée pour l'ensemble des gardes champêtres déjà assermentés. Au total, 190 gardes, provenant des provinces de Luxembourg et de Namur, ont pu y participer.

Les cartes de légitimation de ces mêmes gardes ont été renouvelées, car suite à la nouvelle législation, elles arrivaient à expiration le 31 décembre 2012. Ce renouvellement a permis l'établissement d'une base de données utiles concernant ce domaine d'activité spécifique.

Namur

Prévention des cambriolages

Suite à la hausse généralisée des vols dans les habitations, le Gouverneur et ses services ont lancé une campagne de prévention des cambriolages. Celle-ci s'appuyait sur une affiche de prévention réalisée lors d'un concours entre des écoles d'infographie. Un folder de prévention accompagnait la diffusion de cette affiche. Il reprenait, entre autres, divers conseils de sécurisation des habitations et offrait un aperçu des services des conseillers en prévention vol.

Affiche Prévention des cambriolages.

Une plateforme de sécurité élargie a également été instaurée avec les Bourgmestres des 38 communes, les services de police locale et fédérale et la Direction Sécurité locale intégrale du SPF Intérieur. La thématique des cambriolages a été abordée sur la base d'un état des lieux chiffré du phénomène pour les 2 arrondissements (Namur et Dinant). Plusieurs pistes de réflexion ont été discutées, en termes d'actions de police intégrées orientées vols, d'actions dans le domaine de la techno-prévention, de suivis et d'échanges des informations entre les partenaires, etc.

Campagne hivernale de sécurité routière

Un folder intitulé « **Prêts pour les routes de l'hiver ?** » a été élaboré au sein des services du Gouverneur, avec la collaboration des services de police en province de Namur et le Centre régional de crise wallon.

Ce dépliant contient différents conseils pour les usagers de la route quant à la préparation de leur véhicule, la consultation des infos routières et de la météo, la conduite adaptée à l'hiver et le matériel à emporter. Il fait également référence aux dispositions particulières applicables aux transporteurs routiers en cas de déclenchement du « plan d'alerte neige » en Wallonie.

COVER FOLDER Prêts pour les routes de l'hiver ?

Vade-mecum sur la gestion de crise et l'ordre public pour les Bourgmestres

Afin d'aider les bourgmestres dans leurs missions de gestion de crise et d'ordre public, le Service Sécurité civile a complété la série de vade-mecum entamée en 2010. Après avoir abordé la gestion de crise, la communication de crise et l'évacuation de population, des vade-mecum sur la gestion des grandes manifestations, des inondations, de la post crise et sur les organes et acteurs de la gestion de crise ont été réalisés. Ces vade-mecum présentent un format compact et ont été réunis dans une pochette pratique.

Accidents de train à Godinne

Le 12 mai, 2 trains de marchandises sont entrés en collision à Godinne (Yvoir). Sur demande du Bourgmestre, le Gouverneur déclencha la phase provinciale pendant un peu plus de 5 heures. Le Service Sécurité civile a ensuite soutenu la commune pendant 7 jours dans sa gestion de crise. Cette crise a permis de tirer de nombreuses leçons. En concertation avec la commune, les Services du Gouverneur ont organisé plusieurs débriefings communaux et provinciaux.

Ceux-ci ont permis d'élaborer, à tous les niveaux, des plans d'action pour améliorer la gestion de crise et développer davantage les collaborations avec Infrabel, le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge.

Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

La Brabançonne à la Fête du Roi

Les membres du Cabinet participent régulièrement à la mission de représentation du Gouverneur en collaborant à l'organisation d'événements, tels que la Fête du Roi ou l'Armistice. En 2012, l'Arrondissement administratif a eu l'honneur de pouvoir choisir la Chorale des Petits Chanteurs du Collège Saint-Pierre d'Uccle pour interpréter la Brabançonne lors des cérémonies du 15 novembre, pour la Fête du Roi au Palais de la Nation.

Exercice de planification d'urgence

En novembre 2012, le Service Sécurité civile a organisé un exercice multidisciplinaire de planification d'urgence concernant une entreprise « Seveso » située sur le territoire de la Région bruxelloise. Le but était de tester les divers plans d'urgence et d'intervention relatifs aux risques Seveso et d'affiner le plan général d'urgence et d'intervention de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, ainsi que les procédures particulières. Les manquements constatés, tels que le manque de communication entre les disciplines, seront corrigés lors de la prochaine actualisation des plans.

Prévention des cambriolages et des vols à la tire

La séance plénière des conseillers en prévention vol s'est notamment penché en 2012 sur les possibilités de l'ADN synthétique dans le domaine de la prévention contre le vol. Plusieurs firmes ont présenté leurs produits. A ensuite suivi un débat sur les avantages et les inconvénients de ce nouveau procédé de sécurisation.



Un panneau dans un quartier protégé par un code ADN.

Grâce à la campagne Pick & Pock, les services de prévention des communes et des zones de police ont sensibilisé les citoyens à la lutte contre le vol à la tire.



Une action Pick & Pock dans une galerie commerçante d'Auderghem.

Protection du titre de la profession d'architecte

Certaines professions peuvent s'adresser au Gouverneur pour obtenir une dérogation au monopole des architectes. Les personnes possédant le diplôme approprié et les connaissances requises en matière de construction et de stabilité, peuvent être habilités à dessiner eux-mêmes les plans et à assurer le suivi des travaux de construction ou de transformation d'un bâtiment unifamilial destiné à leur usage personnel. En 2012, le nombre de ces demandes n'a cessé d'augmenter.

Anvers

WODCA

La nouvelle campagne WODCA a été lancée en 2012. Cette campagne visait la conduite sous l'influence de drogues. Elle s'adressait spécifiquement aux jeunes de 17 à 25 ans, qui pouvaient y participer de manière interactive en créant eux-mêmes leur clip YouTube.

Dans plusieurs écoles secondaires et universités, une « voiture WODCA » a donc été mise à la disposition des jeunes pour tourner leur vidéo. Tous les clips ont été regroupés sur une chaîne YouTube que chaque jeune peut partager sur sa propre page Facebook. Ainsi, le jeune lui-même peut transmettre à son cercle d'amis le message de ne pas boire au volant. [Page WODCA avec les films.](#)

Fin 2012, la campagne avait déjà touché près de 30.000 jeunes. Quelques personnalités flamandes viendront soutenir cette initiative à partir de janvier 2013.

PHOTO voiture WODCA
voiture WODCA.

Visites de travail aux communes et aux services provinciaux extérieurs

En juin 2012, la Gouverneure a terminé son premier « tour de la Province » dans les 70 communes.

En septembre 2012, elle a entamé sa visite auprès des services provinciaux extérieurs. Fin 2012, elle a notamment visité le Musée de la mode et de la photographie, le Centrum voor Leerlingenbegeleiding (Centre d'accompagnement des étudiants) et le Centrum voor Volwassenenonderwijs (Centre de formation pour adultes), le Zilvermeer, les Groendomeinen (domaines verts) et l'exploitation Hooibeeekhoeve. Ces visites de travail visent à mettre en place ou à poursuivre une collaboration constructive entre le service et la province.

« Plus que jamais, la mission conjointe de tous les services provinciaux consiste à montrer la province sous son meilleur jour, sans chauvinisme, mais en rendant hommage à ce dont elle peut être fière. »
(Cathy Berx, Gouverneure de la province d'Anvers)

Projets intergénérationnels

A l'occasion de la Fête du Roi, la province d'Anvers a mis 5 projets intergénérationnels à l'honneur en 2012 à la demande de la Chambre et du Sénat.

Des élèves de 5^e et de 6^e secondaire ont ainsi rendu visite régulièrement à la résidence Monnikenhof à Berendrecht, où ils ont confectionné des décorations de Noël avec les occupants.

Dans la résidence *De Zavel*, 7 jeunes atteints de troubles du spectre autistique rencontrent chaque semaine des patients atteints de problèmes psychiatriques en phase stabilisée pour les aider à réaliser des tâches domestiques.

A Geel, « Huize Perrekens » est un projet d'appartements encadrés, destinés à héberger des personnes souffrant de démence. La direction entend développer la créativité de leurs résidents, notamment à l'aide de la musicothérapie. Cette approche offre en effet des résultats insoupçonnés, car chez les personnes souffrant de démence, la mémoire musicale reste plus longtemps intacte que la mémoire cognitive. Cette théorie a fait ses preuves le 18 décembre, lorsque la chorale De Betties a charmé le public du Sportpaleis, juste avant le célèbre groupe Muse.

Dans la structure d'accueil De Regenboog, la direction encourage également les rencontres intergénérationnelles entre parents et enfants en bas âge, grâce à un projet artistique et théâtral.

Enfin, des enseignants retraités de Heist-op-den-Berg donnent cours à des demandeurs d'asile mineurs d'âge et leur fournissent un accompagnement, ainsi que le coaching nécessaire.

Brabant flamand

Prévention de la criminalité

Pendant 2 ans, la Commission provinciale de Prévention de la Criminalité va travailler sur les technologies et techniques nouvelles visant à lutter contre les cambriolages et les vols dans les habitations.

Afin d'aider les conseillers en prévention vol à fournir des conseils de qualité, des formations et des cours de perfectionnement ont été dispensés. Du nouveau matériel était également disponible.

Pour inciter les citoyens à adopter des mesures de prévention (en gravant leur vélo, par exemple), des stylos à bille portant le logo du site www.vlaamsbrabant.be/criminaliteitspreventie ont été distribués. Sur le site www.velosretrouves.be, les citoyens peuvent également rechercher leur vélo volé.

CARTOON Vélos retrouvés.

Après avoir suivi une formation de 5 jours, de nouveaux citoyens volontaires ont participé au projet de médiation de quartier.

Sécurité routière

Les services du Gouverneur soutiennent des projets de sécurité routière, que ce soit en collaboration avec les services provinciaux ou non. Ils tentent, d'une part, de sensibiliser les citoyens (ceinture de sécurité, conduite sous influence). Ils soutiennent, d'autre part, en collaboration avec la police, les programmes et projets de contrôle en matière de vitesse et de lutte contre l'alcool au volant. En 2012, la campagne « Bij mij ben je veilig » (« Avec moi, tu es en sécurité ») a été relancée afin de promouvoir le port de la ceinture de sécurité. Dans ce cadre, les services de police ont effectué des contrôles et l'Institut belge pour la Sécurité routière a recensé le nombre d'automobilistes qui avaient bouclé leur ceinture.

En collaboration avec De Lijn, un moyen de transport alternatif (bus) a été mis à la disposition des citoyens durant la nuit de la Saint-Sylvestre dans le cadre de la campagne « Ligt de roes op de loer, denk aan veilig vervoer » (« Si l'ivresse vous guette, pensez aux transports sûrs »).

Dans les écoles primaires, du matériel éducatif de sécurité routière a été distribué aux élèves. En 2012, les écoles primaires ont également reçu 2 pistes mobiles d'éducation routière.

Photo : Piste mobile d'éducation routière.

Piste mobile d'éducation routière.

Afin de garantir une meilleure visibilité et une meilleure protection des jeunes usagers vulnérables, 2.500 brassards ont été distribués en 2012 dans les écoles primaires en remplacement des gilets réfléchissants classiques.

Armes

La brochure « **Wapens zijn geen speelgoed – Berg ze veilig op!** » (« Les armes ne sont pas des jouets – Conservez-les en lieu sûr ! ») a été publiée en 2012. Présentée de manière ludique, cette brochure attire l'attention des détenteurs d'armes sur les conditions de sécurité à respecter. Cette brochure a été diffusée par la police locale.

Sécurité civile

Le 7 juin 2012, le site internet www.crisisvlaamsbrabant.be a vu le jour. Les citoyens peuvent y consulter des informations relatives aux services d'incendie, à la prévention et aux calamités. En outre, en 2012, la Cellule Prévention du Gouverneur a créé un compte Twitter officiel et a mis à jour son groupe Facebook.

Le Vlaamse Brabander (magazine de la province du Brabant flamand) a organisé un concours autour de la sécurité incendie (concours « brandveiligheid ») afin d'inciter les citoyens à prendre davantage de mesures de protection et à les appliquer dans leur habitation. Les 1.100 premiers participants ont remporté un prix : 770 couvertures anti-feu, 150 chèques pour l'achat d'un détecteur de fumée ainsi que 180 détecteurs de CO ont ainsi été distribués.

Flandre occidentale

Exercice catastrophe provincial

Le 24 octobre 2012, Esen (commune de Dixmude) a été le théâtre d'un exercice catastrophe provincial. Le scénario simulait une collision entre un camion-citerne transportant de l'essence et un bus avec à son bord une quinzaine de personnes. Cet exercice a permis de tester la coordination des interventions des différents services de secours présents sur le terrain. Outre cet aspect opérationnel, l'exercice comportait également une dimension stratégique : la Cellule de crise, présidée par le Gouverneur, a en effet été convoquée.

Le concept de l'exercice, le fonctionnement sur le terrain et au sein de la Cellule de crise, l'implication des services de secours ainsi que l'utilisation des radios Astrid ont été examinés lors de l'évaluation détaillée qui s'en est suivie. La conclusion principale de cet exercice révèle que ce type d'incident lié au transport routier de produits dangereux ne nécessite pas l'élaboration d'un plan d'urgence et d'intervention distinct. L'exercice souligne aussi l'importance de continuer à investir dans la formation de tous les intervenants : tant le personnel des services d'incendie que les services médicaux et psychosociaux, la police, la Protection civile et les fonctionnaires de communication. Ce type d'intervention permet aussi de se doter des structures requises pour passer le plus rapidement possible du chaos à l'organisation lorsqu'une situation de crise survient réellement.

Photo du Gouverneur

« C'est en forgeant qu'on devient forgeron : tel est le mot d'ordre. Un secouriste doit être bien entraîné, car c'est la garantie d'une coordination efficace et d'une collaboration réussie en cas de réelle situation d'urgence. » (Carl Decaluwé, Gouverneur de Flandre occidentale, qui a succédé à Paul Breyne le 1^{er} février 2012)

Médiation de quartier

En 2009, le SPF Intérieur a initié un projet visant à encourager les villes et les communes à proposer aux citoyens de mettre un terme aux conflits grâce à la médiation. Pour ce faire, le SPF Intérieur a accordé des subventions aux communes, ainsi qu'un crédit aux provinces pour leur permettre d'organiser la formation de base, l'ensemble du projet étant coordonné au niveau fédéral. Dans la province de Flandre occidentale, 6 communes disposent d'un service de médiation de quartier, composé de 26 médiateurs.

Logo Buurtbemiddeling

L'avenir de ce projet couronné de succès risque toutefois d'être compromis par l'arrêt du financement fédéral. En 2012, le Gouverneur de Flandre occidentale a néanmoins décidé de continuer à apporter son aide à la médiation de quartier. Une journée de bilan, axée sur l'échange d'expérience, a ainsi été organisée en collaboration avec la Hogeschool West-Vlaanderen qui avait assuré la formation des médiateurs en 2011. Par ailleurs, le Provinciaal Netwerk Buurtbemiddeling a été créé en vue de continuer à soutenir la médiation de quartier en Flandre occidentale.

Formation sur les armes

Au printemps 2012, à l'initiative du Service Armes, une formation technique a été organisée à l'école de police de Flandre occidentale pour les fonctionnaires de référence des zones de police et les agents fédéraux du Service Armes du Gouverneur. Les aspects techniques de la législation sur les armes et des armes elles-mêmes ont été présentés lors de cette formation.

Flandre orientale

Planification d'urgence

En 2012, 5 Key Exercises (KEX) ont été organisés dans des entreprises « Seveso seuil haut ». Ces exercices permettent de tester en situation réelle le fonctionnement d'une entreprise, des services de secours et des autorités. Les finalités de l'exercice sont expliquées, mais les services de secours ne connaissent pas le scénario à l'avance.

Le service de Planification d'urgence du Gouverneur a prévu 24 exercices multidisciplinaires en collaboration avec les communes concernées : 16 exercices théoriques et 8 exercices sur le terrain. Dans la nuit du 23 au 24 mars, la phase provinciale a été décrétée pour un réservoir LPG d'une capacité de 20.000 litres ayant pris feu dans une station-service le long de la E40, à hauteur de Wetteren. Le Comité de coordination provinciale s'est réuni sous la direction du Gouverneur pour coordonner les actions en situation d'urgence. Des mesures de sécurité ont été prises, notamment la fermeture temporaire de l'autoroute. La phase provinciale a pu être levée vers 11h30.

Services d'incendie

Dans le cadre de la réforme de la Sécurité civile, les services du Gouverneur continuent à fournir un appui aux 6 zones de services d'incendie du Brabant flamand. Cette collaboration se traduit principalement par la constitution de groupes de travail afin d'élaborer une politique harmonisée dans les différentes zones, ainsi que par l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Un film a également été réalisé afin de sensibiliser le public au rôle des conseillers en prévention et de rappeler certaines mesures de sécurité aux citoyens.

Cartes de stationnement pour personnes handicapées

En collaboration avec le SPF Sécurité sociale et les services de police, le Gouverneur a pris des mesures en vue de lutter contre l'utilisation abusive de cartes de stationnement. Les habitants de Flandre orientale ont pu, d'une part, restituer à leur administration communale leur carte de stationnement arrivée à expiration. D'autre part, la police a renforcé ses contrôles : le stationnement sans carte sur des places réservées constituait l'infraction la plus fréquente.

Sécurité routière

PHOTO Inauguration

Inauguration le 14 décembre 2012 d'un monument en hommage à toutes les victimes d'accidents de la route à la suite de la collision en chaîne du 27 février 1996 sur la E17, à hauteur de Nazareth, qui fit 10 morts et de nombreux blessés.

Au cours de la Journée de la sécurité du 27 février, la police locale et la police fédérale organisent des contrôles dans toute la province. En 2012, 6,8 % des 47.844 véhicules contrôlés roulaient trop vite et 7 des 1.602 conducteurs contrôlés présentaient un taux d'alcoolémie susceptible de poursuites. Enfin, parmi les 4 personnes testées pour consommation de drogue, le test salivaire d'une seule s'est révélé positif.

La campagne BOB a débuté par la Nuit de la sécurité du 14 au 15 décembre. La 16^e édition a été marquée par une diminution du nombre de conducteurs présentant un taux d'alcool punissable, avec 4,6 %, contre 5,8 % en 2011. Sur les autoroutes, une diminution de 3,8 % à 3,2 % a été observée. Des contrôles de vitesse ont également été réalisés : 12,2 % des automobilistes étaient en excès de vitesse. 313 personnes ont été soumises à un questionnaire pour détecter la consommation de drogue. Un test salivaire a été pratiqué sur 18 personnes et 5 personnes ont subi un test sanguin.

Fonds des calamités

En 2012, le Service Fonds des calamités a clôturé tous les dossiers ouverts : il a rendu 622 décisions.

Limbourg

Plan d'urgence « Feu de forêt »

Lors d'un feu de forêt, il est important que les services d'incendie puissent atteindre le foyer dans les plus brefs délais. C'est la raison pour laquelle l'agence Natuur en Bos Limbourg et le service Hulpverlening en Noodplanning ont établi conjointement, en 2012, la cartographie de 10 zones sensibles du Limbourg (dans le cadre du plan d'urgence « Feu de forêt »).

Les personnes égarées ou blessées dans une zone naturelle ont également été prises en considération. A cet effet, un système de points de sauvetage a également été mis en place. Ces 2 mesures permettent non seulement aux équipes d'intervention de gagner un temps considérable et d'entrer en action plus efficacement, mais aussi de renforcer le niveau de sécurité des forêts du Limbourg.

La cartographie, présentée sous forme d'atlas, sera disponible à partir d'avril 2013. Les points de sauvetage devront, quant à eux, être opérationnels dès l'été.

Photo

Exemple d'un point de sauvetage à Simmerath (D).

Violence intrafamiliale

Comment plusieurs services peuvent-ils collaborer efficacement en vue de lutter activement contre la violence intrafamiliale ? Tel était le point de départ du projet européen « Form a chain, break the circle » (« Formons une chaîne, rompons le cercle »), auquel la province de Limbourg s'est attelée en juillet 2010, avec le Service public fédéral Intérieur ainsi qu'une quinzaine de partenaires répartis dans 5 Etats membres européens. Ce projet, qui s'appuie notamment sur le modèle limbourgeois très prometteur, vise à optimiser l'approche de la violence intrafamiliale dans les Etats membres de l'Union européenne.

L'objectif principal est de définir un scénario européen afin de développer une approche pluridisciplinaire pour lutter efficacement contre la violence intrafamiliale. Ce scénario, présenté sous la forme d'un plan phasé, constitue pour les administrations locales et régionales un point de repère pratique leur permettant d'accéder progressivement à une approche transorganisationnelle. L'administration provinciale a associé à ce scénario un module d'apprentissage électronique afin d'aider les coordinateurs locaux à mettre le plan phasé en pratique.

« Une lutte efficace de la violence intrafamiliale repose sur une approche pluridisciplinaire et transorganisationnelle. »

C'est dans le cadre de cette initiative européenne que la province de Limbourg a développé un projet scolaire dédié au respect dans les relations, en collaboration avec le groupe d'études Education & ICT de la Katholieke Hogeschool Limburg. « Mood City » est un serious game axé sur l'importance d'entretenir des relations saines afin d'éviter de sombrer dans la violence. Ce jeu s'adresse aux adolescents de 14 à 15 ans. A cet âge, ils ont déjà acquis une certaine expérience en matière de relations et sont dans une phase de leur développement où la prévention a encore un rôle important à jouer. « Mood City » évoque en 7 leçons les relations saines ou malsaines, la résistance aux conflits quotidiens et l'utilisation saine des médias sociaux. Cinq écoles secondaires limbourgeoises vont

tester ce jeu pendant l'année 2012-2013, au terme de laquelle une évaluation approfondie sera réalisée. Il est possible que cette expérience soit ultérieurement étendue à d'autres écoles.

GROTE FOTO Rampenschade (<http://www.sharpimages.be/interventies/2012/05/2012-05-10-windhoos-verniel-daken-te-desteldonk-en-zaffelare/>)

« Suite aux diverses catastrophes naturelles, plus de 25 millions d'euros d'indemnité ont été octroyés aux victimes en 2012. »

© Frederik Vollaert

Service public fédéral Intérieur

Le Service public fédéral (SPF) Intérieur est au service de la société belge. Il est investi de missions structurées en 4 axes :

- la sécurité du citoyen et la protection du patrimoine privé et public ;
- l'enregistrement et l'identification des personnes physiques ;
- l'exercice de certains droits démocratiques ;
- l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Plus de 5.400 femmes et hommes constituent le SPF Intérieur. Ils aident les citoyens lors d'inondations, établissent des plans d'urgence nationaux, organisent les élections, assurent la sécurité lors des matches de football et gèrent les flux migratoires, etc.

Plus d'informations sont disponibles sur www.ibz.be, dont les **films de présentation** des différents Services et Directions du SPF.

Effectif du personnel

Des économies linéaires ont été réalisées comme dans tous les départements. Le Conseil des ministres a néanmoins prévu des fonds supplémentaires pour recruter du personnel pour les instances d'asile et de migration ainsi que pour le Service 112. Le début de l'année 2012 a, en outre, été marqué par la fédéralisation du personnel communal employé dans les centres 100 (les « préposés »).

« Plus de 5.400 membres du personnel exécutent un large éventail de missions variées. »

Effectif du personnel du SPF Intérieur fin 2012

Directions générales et Services	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total de membres du personnel
Service de Coordination et d'Appui	37	26	63
Service d'encadrement Personnel et Organisation	139	59	198
Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion	13	13	26
Service d'encadrement Technologie de l'Information et de la Communication	10	49	59
Audit et Inspection internes	3	6	9
Direction générale Sécurité civile	101	638	739
Direction générale Sécurité et Prévention	108	91	199
Direction générale Centre de Crise	32	53	85
Direction générale Institutions et Population	217	269	486

Direction générale Office des Etrangers	984	929	1.913
Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides	333	191	524
Conseil du Contentieux des Etrangers	192	97	289
Services fédéraux des Gouverneurs	266	120	386
Service central de traduction allemande	27	10	37
Calltakers	190	249	439
Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace	4	9	13
Total	2.656	2.809	5.465

Budget

En 2012, le budget pour les dépenses s'élevait à 788.085.000 euros.

Au cours des 5 dernières années (2008-2012), le budget réalisé a augmenté de 39,90 % pour les commandes et de 23,29 % pour les paiements. Cet accroissement s'explique principalement par :

- le Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile et la réforme de la Sécurité civile ;
- le financement des pouvoirs locaux et les transferts à la Région de Bruxelles-Capitale ;
- l'augmentation de l'effectif du personnel à l'Office des Etrangers, au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, ainsi qu'au Conseil du Contentieux des Etrangers ;
- les centres 112 pour les appels d'urgence.

Evolution du budget par division et par programme

Personnel et Organisation

Le Service d'encadrement Personnel et Organisation (P&O) est chargé de la gestion des ressources humaines.

Bien-être du personnel

Une plate-forme Bien-être a été créée avec la Directrice d'encadrement P&O, le Service interne de prévention et de prévention au travail et le Service social. Cette plate-forme se réunit 4 fois par an.

Elle poursuit un double objectif : d'une part, assurer un échange d'informations entre les différents services afin de veiller à harmoniser les actions relatives au bien-être et, d'autre part, développer de nouvelles initiatives en la matière. Le plan d'accompagnement psychosocial des collaborateurs victimes d'une situation de crise en dehors de l'environnement professionnel (par exemple, un accident ferroviaire) constitue un premier résultat de cette plate-forme.

Par ailleurs, 3 projets ont été développés avec le concours de l'Institut de formation de l'administration fédérale. En 2012, plusieurs correspondants P&O et responsables de service ont ainsi pu suivre une formation afin de mieux aider les collaborateurs confrontés à des problèmes d'alcool.

Des collaborateurs de plusieurs services ont examiné ensemble comment mieux gérer le stress. Cet exercice a débouché sur la mise en place d'un plan d'action Bien-être.

Une vingtaine de « change managers » ont été formés à l'accompagnement des processus de changement. Cela permettra de réduire le stress.

Gestion efficace des ressources

Le défi de 2012 a consisté à travailler plus efficacement avec moins de moyens. Le SPF Intérieur a donc décidé de prendre part à OPTIFED, un programme fédéral visant une meilleure gestion des moyens de fonctionnement en garantissant la qualité du service fourni.

L'un des projets est « costing-out », chapeauté par le SPF P&O. Il consistait à regrouper les catégories de dépenses ou les familles de coûts pour toute l'administration fédérale à partir de l'identification et de l'analyse des données dans Fedcom. En 2012, les familles de coûts « SNCB », « gaz et électricité », « courrier » et « télécommunications » ont été passées au crible. Au sein du SPF Intérieur, un groupe de travail « Economies » a été constitué afin d'étudier les analyses globales du SPF P&O et de proposer des améliorations.

Travailler efficacement implique également un bon suivi des routines et des projets. Le Service d'encadrement P&O fait rapport tous les 6 mois au (à la) Président(e) sur la mise en œuvre du plan de management. En 2012, ce rapportage a subi plusieurs modifications. Celles-ci ont permis d'obtenir une meilleure présentation de l'évolution du taux de réalisation des objectifs et de vérifier plus facilement quelles activités se déroulent correctement et quelles activités nécessitent plus d'attention ou requièrent une justification.

Budget et Contrôle de la Gestion

Le Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion (B&CG) apporte un soutien au SPF dans les domaines de l'élaboration et de l'exécution du budget, du contrôle de la gestion et du monitoring, ainsi que du contrôle interne. Il fournit des avis financiers, une expertise budgétaire, des directives et des supports administratifs. Le service consolide également toutes les données financières de l'ensemble du département et contrôle la réglementation en la matière.

Nouvelle comptabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le SPF Intérieur dispose d'un système comptable informatisé unique, intégré, complet, puissant, rapide et sécurisé : Fedcom. L'objectif est d'intégrer l'ensemble des processus relatifs au cycle des achats (dépenses) et recettes afin d'en faciliter la gestion tout en favorisant les mécanismes de contrôle, de transparence et de rapportage.

« Le succès de Fedcom découle en majeure partie de la compétence et l'implication des membres de l'équipe de projet. » (un roll-out manager, consultant externe)

Prudence budgétaire

La crise économique et financière a nécessité des mesures drastiques d'économies. Les dépenses ont été sérieusement réduites en 2012 : économies de l'ordre de 2 % sur les crédits de personnel et certains subsides, économies de 7 % sur les crédits de fonctionnement et d'investissement, gel des dépenses, etc.

Ces diminutions de moyens furent accompagnées de mesures de contrôle strict des dépenses dans le cadre d'une politique de prudence budgétaire qui s'est renforcée tout au long de l'année : à l'issue du dernier contrôle budgétaire d'octobre, seules les dépenses incompressibles (c.à.d. celles qui ont pour objet strict de garantir la continuité du service public) sont encore autorisées. Par ailleurs, les marchés publics d'une valeur supérieure à 5.500 euros vont être soumis à de multiples contrôles : Inspection des Finances, contrôle des engagements, groupe de travail politique, Conseil des ministres.

Ces procédures particulièrement lourdes n'ont pas été sans conséquences opérationnelles sur le fonctionnement des services et elles continueront d'en avoir en 2013.

Technologie de l'Information et de la Communication

Le Service d'encadrement Technologie de l'Information et de la Communication (ICT) assure l'exécution d'une politique globale en matière d'informatisation pour le SPF. Il gère et appuie l'infrastructure générale développée pour l'ensemble du département et fournit une assistance technique ainsi qu'une expertise.

Infrastructure

Suite aux blocages et restrictions budgétaires de 2012 ($\pm 23\%$) et des frais engagés pour l'installation ICT du nouveau Cabinet Intérieur, les investissements nécessaires pour maintenir à niveau l'infrastructure et le fonctionnement de l'ICT n'ont pas pu être réalisés. En raison de multiples restrictions et de l'obligation de faire des économies, 2012 n'a donc pas été marquée par une grande évolution sur le plan technique.

Seules ont été assurées la migration des bases de données SQL Server 2005 vers SQL Server 2008 et l'adaptation du système de gestion des documents de l'Office des Etrangers, également hébergés dans une telle base de données. Cette adaptation a permis par ailleurs d'économiser sur l'achat de licences. Compte tenu du nombre de documents et de la taille des fichiers, il s'agit de réduire le plus possible l'encombrement mémoire. La version 2008 de SQL Server possède en la matière une nouvelle fonctionnalité relative aux données volumineuses, tout en améliorant les performances du moteur SQL. Enfin, les logiciels Microsoft ont été modernisés.

En ce qui concerne le réseau, une meilleure intégration et un renforcement du réseau du Registre national ont été réalisés, l'infrastructure réseau du Cabinet de la Secrétaire d'Etat Maggie De Block a été consolidée et la mise en réseau du site de Flovival a été opérée.

Applications : Visa Information System et TARAP

Les économies et les restrictions en personnel ont représenté une entrave pour certains développements et disponibilités. Seule une consolidation des systèmes existants a pu être assurée, parallèlement à quelques évolutions mineures.

La mise en service du volet européen du « Visa Information System » permet de partager des informations sur des demandes de visa avec les partenaires européens pour lutter contre le phénomène du « visa shopping », c'est-à-dire l'introduction par un étranger d'une demande de visa dans différents pays. Toutes les communications belges en la matière passent par le BelVIS Message Broker, une application gérée par le SPF Intérieur.

FOTO Visa Information System

Visa Information System : scanner.

© Union européenne

Depuis fin 2012, l'Office des Etrangers, le SPF Affaires étrangères et les services de police recourent également au Message Broker pour échanger des informations (projet TARAP).

Audit et Inspection internes

L'Audit et Inspection internes contribue à l'application correcte des principes de bonne gouvernance, à l'amélioration continue des procédures et à une maîtrise optimale des risques en vue d'atteindre les objectifs du SPF Intérieur.

Missions

En 2012, 16 activités d'audit ont été finalisées au sein de différents services du SPF Intérieur.

Les missions d'audit concernent chaque année des services et des sujets différents. Une attention particulière est accordée aux points suivants :

- assurer la continuité des activités essentielles du SPF ;
- respecter les droits de l'homme et les droits des citoyens ;
- veiller au comportement intègre des agents du SPF ;
- gérer correctement les finances, les achats et les stocks ;
- appliquer correctement la législation et la réglementation ;
- veiller à ce que les décisions prises par rapport aux tiers soient fondées et motivées ;
- se soucier de l'image du SPF.

« En 2012, 16 activités d'audit ont été finalisées. »

Recommandations

En vue d'améliorer la gestion des services et de leurs activités, les rapports d'audit contiennent des recommandations. En voici quelques exemples :

- augmenter l'efficacité de la communication en l'adaptant au maximum au public cible et au contexte de travail ;
- solliciter un feedback des partenaires en vue d'améliorer en continu les prestations ;
- favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
- développer la gestion des stocks en vue de garantir la continuité des activités et de détecter de manière efficace les éventuels vols, pertes ou gaspillages ;
- intégrer de manière concrète les principes de développement durable dans la gestion des activités ;
- définir les modalités du parrainage des nouveaux collaborateurs afin de garantir un transfert complet et uniforme des connaissances.

Système de gestion interne

Dans le cadre de la mission de conseil relative au développement d'un système de gestion interne au sein du SPF Intérieur, un groupe de travail a été mis sur pied en 2012. Il se compose de représentants des Directions générales afin d'élaborer une politique commune et efficiente en la matière. Ce système de gestion interne vise à s'assurer que les risques qui menacent les objectifs du SPF soient bien identifiés et gérés efficacement.

Information et Communication

La Cellule centrale d'Information et de Communication (CCIC) est responsable de la communication pour l'ensemble du SPF. Ses tâches quotidiennes consistent notamment à fournir des informations aux collaborateurs et aux citoyens, à réaliser des publications et à gérer la bibliothèque centrale ainsi que les sites intranet et internet du SPF.

Pour la première fois, la mise en page du rapport d'activités a été effectuée en interne. Cela a considérablement réduit les coûts sans affecter la qualité.

La version électronique du journal du personnel a également vu le jour en 2012. Véritable complément de la version papier, ce site intranet propose principalement de courts articles traitant de sujets d'actualité, publiés dans un bulletin d'information électronique. Le site contient aussi une page d'archives qui offre des possibilités de recherches étendues.

Depuis quelques années, la Cellule centrale d'Information et de Communication réalise, en collaboration ou non avec une maison de production, des petits films pour différents services du SPF. En 2012, une dizaine de vidéos ont été produites, notamment à l'occasion du défilé de la Fête nationale et des vœux de Nouvel An de la Ministre Joëlle Milquet et de la Secrétaire d'Etat Maggie De Block à l'attention du personnel.

FOTO Video

En 2012, la CCIC a réalisé une dizaine de petits films pour différents services du SPF.

En 2012, le site internet du SPF Intérieur (www.ibz.be) a accueilli 299.018 visites : 641.504 pages ont été consultées et le nombre de visiteurs uniques s'élève à 204.028.

Les collaborateurs ont eu l'occasion de donner leur avis sur l'intranet IBZNet par le biais d'un questionnaire électronique. Le remaniement de l'intranet se prolongera en 2013 afin d'améliorer l'offre, la structure, la présentation et l'accessibilité des informations.

Enfin, une « journée communication » a été organisée en vue de poursuivre l'harmonisation de la politique de communication et de renforcer les synergies lors des actions de communication.

Gestion des plaintes

La Cellule de Coordination du (de la) Président(e) gère les plaintes et coordonne les dossiers impliquant plusieurs Directions du SPF.

La Cellule assure la gestion centrale des plaintes du SPF et le traitement spécifique des plaintes émanant de résidents des centres fermés. Tant le personnel du SPF Intérieur que les citoyens peuvent introduire une plainte. En 2012, le SPF a reçu 272 plaintes déposées par des citoyens et 4 issues du personnel du SPF. Parmi celles-ci, 93 étaient recevables.

Une grande partie des plaintes concerne la problématique de la politique d'asile et migration. Les autres plaintes sont diverses et s'articulent autour de l'ensemble des domaines de compétence du département.

Soutien juridique

Le Service juridique donne des informations et formule des avis. Il est principalement chargé du traitement et du suivi des litiges devant les cours et tribunaux, le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle et la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Service émet des avis et formule des observations éventuelles sur les conclusions rédigées par les avocats (pour les tribunaux) et les mémoires (pour le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle). Il aide les autres Directions à établir des mémoires pour le Conseil d'Etat.

Soutien moral et matériel

Le Service social accorde aux agents le soutien moral et l'assistance matérielle nécessaire, tant dans leur vie professionnelle que privée.

Afin de mieux comprendre une situation, les assistants sociaux effectuent régulièrement des visites à domicile. Voici quelques exemples de démarches administratives qui peuvent donner lieu à des visites à domicile :

- demande de pension de survie ;
- demande de participation à des frais funéraires ;
- demande d'allocation d'orphelin ;
- demande d'allocation d'handicapé ;
- demande d'un logement social.

Le Service social traite les dossiers d'interventions financières. En 2012, 87 dossiers de ce type ont été traités. La plupart des interventions financières concerne :

- des frais médicaux ;
- l'octroi de prêts ;
- l'octroi d'avances sur traitement.

Prévention et protection au travail

Le Service interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) a pour mission principale de donner des avis et d'examiner les plaintes relatives au bien-être au travail.

Gestion des risques : OHSAS 18000

La norme OHSAS 18000 permet aux organisations de disposer de tous les éléments inhérents à un système de management efficace en matière d'identification, d'évaluation et de gestion dynamique de tous les risques liés à la sécurité et à la santé au travail.

En 2012, le SIPP a organisé une formation interne relative à cette norme. A l'issue de cette formation, la Sécurité civile a décidé de mettre sur pied un projet pilote afin d'introduire la norme OHSAS 18000 au sein de l'unité opérationnelle de la Protection civile de Jabbeke. Sous la guidance d'un conseiller externe, un niveau de référence et un plan d'action ont été définis. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre : déclaration de politique, réalisation d'analyses de risques, inventaire de la réglementation sur le bien-être...

PHOTO Camion

Stress au travail

Le SPF Intérieur suit de très près les risques psychosociaux auxquels le personnel est susceptible d'être exposé. En 2012, en collaboration avec l'IDEWE (le service externe belge de prévention et de protection au travail), des analyses de risques relatives au stress au travail ont été entreprises au sein de différents services du SPF.

Sur la base des résultats d'une enquête, plusieurs groupes de travail ont élaboré des mesures concrètes visant à éviter le risque de stress au travail ou à le limiter autant que possible.

Calamités

Pour indemniser une victime d'une catastrophe naturelle, cette dernière doit être reconnue par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres. La Direction des Calamités recueille les informations scientifiques et financières nécessaires pour constituer un dossier que le Ministre de l'Intérieur soumettra au Conseil des ministres.

Reconnaissance de calamités

En 2012, 3 nouvelles calamités ont été reconnues. Il s'agit des inondations survenues en janvier 2011 en Wallonie et des pluies abondantes de juin et juillet 2011 qui ont touché le pays. Par ailleurs 5 autres calamités ont vu leur étendue géographique accrue. Parmi celles-ci figurent les vents violents et les pluies abondantes qui ont touché le pays durant l'été 2010, ainsi que les fortes pluies d'août 2011.

« En 2012, 3 nouvelles calamités ont été reconnues. »

Demandes de reconnaissances traitées en 2012

Indemnisation des sinistrés

Dès que l'arrêté royal de reconnaissance est publié, les sinistrés disposent de 3 mois pour introduire une demande d'intervention financière auprès du Gouverneur de la province. La Direction des Calamités contrôle le bien fondé des décisions prises par le Gouverneur.

En 2012, € 25.144.592 ont été octroyés et € 24.642.671 ont été payés (voir tableau).

	Décisions notifiées	Paiements effectués
--	---------------------	---------------------

Anvers	280.002	299.106
Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale	16.030	12.955
Brabant flamand	3.414.255	2.899.598
Brabant wallon	287 323	259 774
Flandre occidentale	9.692.560	10.609.456
Flandre orientale	3.254.442	3.313.038
Hainaut	1.638.440	1.372.563
Liège	682.428	539.709
Limbourg	4.356.929	4.108.571
Luxembourg	254.950	188.266
Namur	1.267.233	1.039.634
TOTAL	25.144.592	24.642.671

Activités internationales

La Cellule internationale coordonne, lorsque cela se justifie, les aspects internationaux des compétences du SPF. Les principaux dossiers internationaux dans lesquels est impliqué le SPF concernent la police et la sécurité, la sécurité civile et la gestion de crise ainsi que l'asile et la migration. Cette coordination permet à nos collaborateurs de garder à tout moment à l'esprit la politique de notre SPF, dans le cadre de leurs contacts internationaux.

La Cellule internationale prépare également les dossiers de la Ministre et/ou de la Secrétaire d'Etat lorsqu'elles prennent part à des rencontres internationales. Outre 8 Conseils des ministres européens auxquels elles participent chaque année, des réunions bilatérales sont régulièrement organisées avec la Ministre et la Secrétaire d'Etat. Lors de ces réunions, elles s'entretiennent généralement avec leurs homologues des pays voisins. Un accord a d'ailleurs été signé avec les Etats-Unis concernant l'échange d'informations en matière de terrorisme.

Par ailleurs, la Cellule internationale veille à ce que les directives européennes soient transposées correctement et à temps en droit belge. En 2012, 5 directives ont ainsi été transposées dans la réglementation belge. A la fin de l'année, le SPF accusait du retard pour 1 directive. Celle-ci sera transposée en 2013, avec les 5 autres directives. En outre, sur les 3 dossiers d'infraction de la Commission européenne, 2 ont été classés et 1 est toujours en cours de traitement. Enfin, le SPF est intervenu dans 5 questions préjudicielles devant la Cour européenne de Justice. Ces affaires avaient principalement trait à la libre circulation des personnes au sein de l'Union, à l'asile et à la migration.

Service central de traduction allemande

Le Service central de traduction allemande (SCTA) a pour mission légale la traduction en langue allemande des lois fédérales ainsi que des arrêtés et circulaires du SPF Intérieur.

En 2012, le SCTA a traduit et publié 242 lois, arrêtés-lois, arrêtés royaux et ministériels et circulaires. Il a achevé la traduction du Code civil et du Code pénal, traduit le Code pénal militaire et plus ou moins 150 articles du Code judiciaire. Il est intervenu pour la préparation du texte allemand lors des révisions de la Constitution (5 articles). Comme service du SPF Intérieur, il assure la traduction en langue allemande des documents du SPF destinés à un public germanophone (476 dossiers en 2012).

En tant que service administratif à comptabilité autonome, il peut également conclure des conventions avec les administrations fédérales pour la traduction d'arrêtés, avis, communications et formulaires.

De par son rôle de service public, il met sa banque de données terminologique et ses traductions allemandes de la législation à la disposition du public sur son site internet (www.scta.be) et répond aux nombreuses demandes d'information du public et des administrations.

GROTE FOTO Sierre

« Agir pour la sécurité, un défi quotidien partagé. »

Direction Générale Centre de Crise

Vague de froid, déraillement de train ou accident de bus, 2012 a suscité par ses drames humains l'émoi au sein de la population. Il est important pour le citoyen de savoir que des actions sont prises au quotidien par les autorités pour garantir sa sécurité et qu'en situation d'urgence des recommandations seront diffusées. Pour relever ensemble ces défis, autorités et citoyens doivent se préparer. Les appuyer dans leurs actions fut au cœur des missions du Centre de Crise en 2012.

Le Centre de Crise veille 24h/7j à la sécurité civile et policière avec ses partenaires : services de police et de renseignements, services de secours et d'intervention, autorités communales, provinciales, régionales, nationales et internationales.

Etre informé pour comprendre

Le citoyen est le premier acteur de sa sécurité. Un citoyen informé au préalable sur les risques adoptera les bons réflexes en situation d'urgence et contribuera ainsi à en éviter ou diminuer les conséquences.

Pour alerter rapidement et efficacement les autorités et citoyens concernés par un événement, une menace ou une situation d'urgence, la Permanence du Centre de Crise recueille et analyse 24h/7j les informations pertinentes.

Le canal d'alerte Early Warning System a permis aux entreprises et autorités d'échanger 13 messages en 2012, principalement en lien avec l'anarchisme et l'activisme environnemental ou animalier. Le Centre de Crise a également eu des contacts directs avec la Chambre nationale des Huissiers de Justice de Belgique pour des menaces émanant du milieu anarchiste.

Le citoyen peut s'informer sur les événements, situations d'urgence ou actions au niveau (inter)national : le site web centredecrise.be a rassemblé 36.551 visiteurs en 2012, 2.879 abonnés suivent le compte Twitter @CrisiscenterBE (certifié depuis le 1^{er} décembre 2012) et 470 fans consultent la page Facebook CrisiscenterBE où 117 articles ont été publiés en 2012.

Par ailleurs, le citoyen dispose depuis novembre 2012 d'informations actualisées sur les aspects sécuritaires liés aux activités des entreprises « Seveso ». Une campagne d'information a été menée avec les SPF concernés, les Régions, les Gouverneurs et les Bourgmestres, ainsi qu'Essenscia, la Fédération de la Chimie et des Sciences de la Vie. En 1 mois, 400.000 brochures ont été distribuées, un spot TV a été visionné 7.200 fois sur You-Tube et 33.142 visiteurs ont consulté le site web seveso.be et la carte dynamique permettant de connaître les entreprises près de chez soi. SEVESO The game a également été lancé en collaboration avec les Communautés afin de sensibiliser les plus jeunes. Relayé sur les médias sociaux, il a été joué plus de 7.500 fois.

« Seveso The Game : un pas vers une éducation citoyenne des jeunes aux risques. »

AFFICHE Seveso

S'il est important d'être informé du risque, il est tout aussi important que le citoyen soit informé des plans d'urgence. Ainsi, il comprendra mieux l'organisation et les actions des autorités. Un nouveau pas dans ce sens a été réalisé avec l'arrêté ministériel du 8 novembre 2012 : tout citoyen concerné peut désormais consulter un projet de plan d'urgence rédigé par un Gouverneur de province pour un site Seveso et formuler ses observations et avis. En 2012, 17 plans d'urgence provinciaux Seveso ont été analysés par le Centre de Crise.

Confronté à une situation d'urgence, chacun attend une information correcte, rapide et claire des autorités compétentes. Afin d'alerter la population, le projet BE-Alert a pour objectif de développer des

canaux alternatifs et complémentaires aux sirènes et SMS déjà opérationnels. Ceux-ci ont été testés en 2012 : 97,62% des sirènes ont correctement fonctionné et 1.159 SMS ont été envoyés aux sourds et malentendants. Pour répondre rapidement en situation d'urgence aux questions de la population, 146 Bourgmestres et Gouverneurs ont inscrit l'infrastructure du [Contact center de crise](#) dans leurs procédures depuis février 2012. Il est en effet important qu'un numéro d'information unique puisse être ouvert en situation de crise afin d'éviter que des appels encombrent les centrales d'urgence.

Se préparer pour se protéger

L'activité humaine implique la prise en compte de certains risques. Pour garantir sa sécurité et celle de sa famille, chacun peut se préparer : avoir un « [kit d'urgence](#) » chez soi ; savoir comment éteindre les alimentations en eau, gaz et électricité de sa maison ; rester en contact avec sa famille ou aider des voisins vulnérables en cas de situation d'urgence.

« Se préparer est un défi partagé. »

Les autorités responsables de la gestion de crise évaluent, quant à elles, les risques afin de rédiger des plans d'urgence appropriés. Dans un cadre multidisciplinaire, le Centre de Crise national est en charge des [plans nationaux d'urgence](#) et soutient les Bourgmestres et Gouverneurs dans la mise en œuvre de leur [politique locale de planification d'urgence et de gestion de crise](#).

Proche du citoyen, le Bourgmestre a un rôle primordial en gestion de crise. Ce rôle a été précisé en 2012 dans une recherche confiée par le Centre de Crise à l'Hogeschool Gent et à l'Université de Liège. Les études de cas permettront de rédiger en 2013 un guide pour les nouveaux Bourgmestres.

En 2012, l'approvisionnement en électricité du pays a suscité de nombreuses interrogations auprès de la population et des médias. Cette question a également retenu l'attention du Centre de Crise. Face au scénario de [pénurie en électricité](#), le Centre de Crise participe aux travaux du [SPF Economie](#) et d'[ELIA](#). Il sert d'interface avec ses partenaires de crise dans la mise en place des procédures d'urgence et des mécanismes nécessaires pour gérer les conséquences socioéconomiques d'une pénurie d'électricité et [informer au mieux la population](#).

La société de l'information actuelle se caractérise par un développement exponentiel des nouvelles technologies. Afin de garantir la sécurité informatique de notre pays, le Conseil des ministres du 21 décembre 2012 a confié au Premier ministre l'exécution de la « *Stratégie nationale de cyber sécurité* » rédigée notamment par le Centre de Crise. Ce dernier a, à cet effet, participé en 2012 à plusieurs exercices de cyber sécurité (inter)nationaux.

Se préparer nécessite en effet de s'exercer. Afin de tester et d'analyser le fonctionnement des plans et procédures d'urgence, [des exercices](#) sont organisés régulièrement par le Centre de Crise et les Gouverneurs et Bourgmestres. 2012 fut marquée par plusieurs exercices au niveau national, parmi lesquels :

- [4 mai 2012 – Portex](#) : parallèlement à la visite d'observateurs internationaux, un exercice de [sécurité maritime](#) a été organisé à Anvers avec les autorités locale et nationale compétentes. Ce fut la clé de voûte d'un « *Drill & Exercise Handbook* » rédigé par la [Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen](#) à la demande de la Commission européenne et qui sera utilisé au niveau européen.
- [14 mai 2012 – Inondex](#) : les acteurs du [Plan national d'urgence « Calamités naturelles »](#) ont participé à un exercice simulant des inondations importantes en provinces de Limbourg et de Liège. De la mobilité à la sécurité de tous, des réquisitions de moyens à l'évacuation des inondés, de la coordination nationale à l'information locale de la population, cet exercice a permis de vérifier l'opérationnalité des procédures par une interactivité accrue entre tous.
- [20 et 21 novembre 2012 – Pégase](#) : simulant durant 36 heures un incident à la centrale nucléaire d'Electrabel à Tihange, cet exercice de grande ampleur a permis à des centaines de collaborateurs des autorités et services d'intervention concernés ainsi qu'à l'exploitant du site de développer et tester ensemble [leurs plans et procédures d'urgence nucléaire](#). Ce fut un exercice riche en enseignements pour améliorer la sécurité et l'information de la population face au [risque nucléaire](#) : expérience intense avec [l'IHECS](#) et plus de 150 étudiants, simulant

citoyens et journalistes ; mise en place d'un module de formation pour les intervenants ; test du Centre d'accueil de grande capacité de Marche-en-Famenne.

PHOTO PEGASE

Pégase 2012, un exercice riche en enseignements pour la sécurité nucléaire.

Se préparer pour se protéger demande de la part des autorités une démarche de formation continue et d'échange permanent de connaissances. Telle est la mission de [l'Institut supérieur de planification d'urgence](#) (ISPU), actualisée par [l'arrêté royal du 5 décembre 2011](#). Un [Comité scientifique](#) mis en place en 2012 croisera connaissances et approches spécifiques du personnel opérationnel et du monde académique. L'enseignement de la gestion et de la communication de crise a été poursuivi en collaboration avec différentes écoles (Campus Vesta, ULG, KUL, services d'intervention).

La préparation aux risques est intégrée en Belgique aux démarches internationales en la matière. Les risques n'ont pas de frontières, de même que de nombreux travailleurs belges. Il est donc essentiel d'assurer de manière cohérente la protection de la population dans les régions frontalières tenant compte de l'organisation administrative et des réponses apportées aux situations d'urgence propres à chaque Etat.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Belgique a un nouveau [Traité Benelux](#) avec les Pays-Bas et le Luxembourg. La gestion de crise y est formalisée. Des procédures de coopération en cas d'accident nucléaire, dont l'échange d'informations, ont pu être testées lors de l'exercice Pégase. Par ailleurs, les Ministres de l'Intérieur français et belge se sont rencontrés le 5 septembre 2012, abordant également cette collaboration transfrontalière en gestion de crise.

L'Union européenne prend elle aussi une part active dans la sécurité non policière et ce, dans le cycle complet de la gestion des risques, notamment par des initiatives visant à encourager la prévention des risques dans chaque pays. En 2012, le Centre de Crise a participé aux projets européens autour de l'évaluation des risques.

La [Directive Seveso III](#) du 4 juillet 2012 est un exemple concret de l'implication européenne pour la sécurité et l'information de la population. De nouvelles exigences seront applicables en juin 2015 afin de prévenir et de mieux gérer les accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux : étiquetage et emballage des substances et mélanges, accès renforcé du public aux informations environnementales ou encore participation renforcée du public au processus décisionnel. Le Centre de Crise travaille à la transposition de cette directive en droit belge avec ses partenaires de [l'Accord de coopération](#).

La sécurité de la population face aux risques nucléaire et Seveso est financée par des Fonds alimentés par les entreprises des secteurs concernés. Le Centre de Crise gère ces Fonds qui ont permis en 2012 de financer notamment la campagne d'information Seveso, l'amélioration du réseau des sirènes d'alerte, l'achat de matériel pour les services d'intervention, la location de matériel d'extinction ou le contrôle de zones de planification d'urgence Seveso.

Agir pour la sécurité de tous

La sécurité est un défi permanent, tant pour les autorités que pour le citoyen. Qu'il s'agisse de manifestations, d'événements sportifs ou populaires, d'accidents tragiques ou d'autres situations d'urgence imprévisibles, le citoyen doit savoir comment agir au mieux pour sa sécurité.

Le Centre de Crise veille quotidiennement à la coordination de la [sécurité des événements de grande ampleur](#) susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'ordre public et la sécurité de la population.

Les 75 rallyes de 2012 en constituent un exemple. Par [une brochure pragmatique](#) diffusée en juin 2012, la [Commission Rallyes](#) veut aider acteurs publics et privés à construire ensemble le meilleur dispositif préventif possible. Des recommandations y sont reprises : généralisation d'une zone de 10 mètres de part et d'autre de la route interdite au public ; encadrement par un personnel de qualité formé et suffisamment nombreux ; sensibilisation accrue du public aux dangers inhérents aux rallyes.

BROCHURE Rally

La sécurité de tous est garantie au quotidien dans le respect des libertés de chacun. Néanmoins, comme toute démocratie, la société belge condamne toute incitation à la haine et à la violence. 2012 ne fut pas épargnée : incidents à l'ambassade de Syrie, attentat contre une mosquée, émeutes suite à des propos haineux diffusés sur le Net, diffusion en ligne d'un film polémique. Suivant l'évaluation de la menace par l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace ([OCAM](#)), le Centre de Crise a veillé à la sécurité de tous en prenant les mesures adéquates afin de maintenir l'ordre public.

Les 1.149 manifestations suivies en 2012 par le Centre de Crise démontrent qu'en Belgique, la liberté de manifester est compatible avec le maintien de l'ordre public et de la sécurité de tous. Tout comme le Centre de Crise a assuré la sécurité des 3.768 [VIP](#) protégés lors de leur visite ou des 28 [personnes protégées](#), car menacées dans l'exercice de leurs fonctions. Cette réalité n'est possible que grâce à une étroite collaboration entre [tous les services et autorités belges \(et européens\) concernés](#).

Graphique VIP : Nombre de visite de VIP

Certains lieux nécessitent également une attention particulière. La [protection des infrastructures critiques](#) incombe au Centre de Crise comme point de contact européen et coordinateur national. En 2012, le Centre de Crise a activement contribué aux travaux effectués au sein de la Commission européenne pour réviser la [directive du 8 décembre 2008](#). Il a également soutenu les autorités sectorielles visées par la [loi du 1er juillet 2011](#) dans leur mission d'identifier les infrastructures critiques relevant de leur secteur.

« Une gestion humaine des crises face aux drames de tout un pays. » 2012 ne fut malheureusement pas exempte de situations d'urgence. La gestion humaine de celles-ci était au cœur des actions des nombreuses autorités impliquées :

- [1er février 2012 – vague de froid](#) : une coordination nationale a été mise en place afin de trouver dans l'urgence des lieux d'accueil de nuit pour des centaines de personnes sans logement. Eviter que quiconque dorme dehors a été l'unique objectif solidaire et humain des autorités et partenaires publics ou privés : en particulier la Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, le SAMU social, le CPAS et la Ville de Bruxelles, la Croix-Rouge et les associations de terrain.
- [13 mars 2012 – accident de bus à Sierre](#) : un bus ramenant des enfants et leurs instituteurs d'un voyage scolaire en Suisse eut un grave accident de la circulation. Le lourd bilan de 28 morts et 24 blessés a profondément ému la population belge. Une coordination a été mise en place au Centre de Crise afin d'organiser un rapatriement commun et des cérémonies dans la dignité pour les victimes et leurs proches. Une collaboration et un échange d'informations furent mis en place avec les Affaires étrangères, la Défense et la Santé publique, mais également avec les communes de Lommel et Heverlee.
- [12 mai 2012 – accident de train à Godinne](#) : 2 trains de marchandises, dont l'un transportait des produits chimiques et des matières inflammables, sont entrés en collision en gare de Godinne, faisant 2 blessés légers. Près de 500 personnes ont été évacuées. Pendant 6 jours, la commune d'Yvoir a géré cette situation d'urgence. En [appui des autorités locales](#), le Centre de Crise a conseillé la commune sur l'information à la population.
- [5 septembre 2012 – traversée du MSC Flaminia](#) : le porte-conteneurs allemand MSC Flaminia a traversé les eaux territoriales belge en direction de l'Allemagne. Un incendie s'était déclaré à bord du bateau alors qu'il naviguait sur l'océan Atlantique. Il transportait 2.876 conteneurs, dont 151 contenaient des substances toxiques. Afin de faciliter la traversée du Flaminia et d'en permettre un bon suivi, le [Plan d'urgence Mer du Nord a été](#) préventivement activé. La coordination a été assurée par le gouverneur de Flandre occidentale, en collaboration avec les partenaires de la [Garde côtière belge](#) et en concertation avec les Gardes côtières anglaise, française, néerlandaise et allemande.

PHOTO Flaminia : MSC Flaminia

Tous ces événements démontrent le rôle primordial du Centre de Crise comme coordinateur national. Au cœur des actions quotidiennes du Centre de Crise, la gestion et l'échange des informations sont vitaux pour tous ses partenaires. Les concertations sous son égide permettent de garantir une gestion optimale des événements et situations d'urgence, dans une optique globale de sécurité pour tous.

Pour parvenir à exécuter ses missions, le Centre de Crise dispose d'une infrastructure disponible 24h/7j. Gage d'une sécurité accrue au profit des citoyens, le [réseau REGETEL](#) permet aux autorités d'être joignables en continu afin de mieux coordonner leurs actions. Ce système alternatif de communications vocales et de données a été renforcé en 2012 : raccordements supplémentaires pour les Centres d'Information et de Communication de la Police fédérale, ou encore mutation progressive du réseau fédéral vers la technologie Voice over IP.

Enfin, le Centre de Crise développe et teste les moyens indispensables à la gestion de crise tant pour ses besoins que pour aider ses partenaires. En 2012, l'accent a été mis tant sur la [cartographie](#) des zones Seveso (dont une application spécifique pour la campagne d'information de la population) et des zones à risque pour les incendies de sites naturels, que sur le développement d'une application pour faciliter le flux d'informations dans le cadre du Plan national d'urgence nucléaire.

Contacts

Service public fédéral Intérieur

Rue de Louvain 1, 1000 Bruxelles

T 02 500 21 11

F 02 500 21 28

info@ibz.fgov.be

www.ibz.be

Facebook [LINK naar <https://www.facebook.com/#!/pages/Int%C3%A9rieur-Binnenlandse-Zaken/128900470533407?fref=ts>]

Direction générale Sécurité civile

Rue de Louvain 1, 1000 Bruxelles

T 02 500 21 11

F 02 500 23 65

www.securitecivile.be

Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo 76, 1000 Bruxelles

T 02 557 33 99

F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be

www.besafe.be

Direction générale Centre de Crise

Rue Ducale 53, 1000 Bruxelles

T 02 506 47 11

F 02 506 47 09

centredecrise@ibz.fgov.be

www.centredecrise.be

Direction générale Institutions et Population

Park Atrium, rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles

T 02 518 21 31

F 02 518 26 31

callcenter.rn@rn.fgov.be

www.ibz.rn.fgov.be

Direction générale Office des Etrangers

WTC II, chaussée d'Anvers 59B, 1000 Bruxelles

T 02 793 80 00

F 02 274 66 91

helpdesk.dvzoe@dofi.fgov.be

www.dofi.fgov.be

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

WTC II, boulevard Albert II 26A, 1000 Bruxelles

T 02 205 51 11

F 02 205 51 15

cgra.info@ibz.fgov.be

www.cgra.be

Conseil du Contentieux des Etrangers

Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles

T 02 791 60 00

F 02 791 62 26

Info.rvv-cce@ibz.fgov.be

www.rvv-cce.be

Services fédéraux des Gouverneurs*Province du Brabant wallon*

Chaussée de Bruxelles 61, 1300 Wavre

T 010 23 67 20

F 010 23 67 30

www.gouverneurbw.be

www.brabantwallon.be

Province de Hainaut

Rue Verte 13, 7000 Mons

T 065 39 64 45

F 065 36 03 70

www.hainaut.be

Province de Liège

Place Notger 2, 4000 Liège

T 04 232 33 34

F 04 223 79 44

www.provincedeliege.be

Province de Luxembourg

Place Léopold 1, 6700 Arlon

T 063 24 53 32

F 063 22 10 32

www.gouverneur-luxembourg.be

Province de Namur

Place Saint-Aubain 2, 5000 Namur

T 081 25 68 68

F 081 23 19 47

www.gouverneurnamur.be

www.securiteprovincenamur.be

Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale

Rue des Colonies 56, 1000 Bruxelles

T 02 507 99 11

F 02 507 99 33

www.brugouverneur.irisnet.be

Province d'Anvers

www.provant.be

Jusqu'au 13 juin 2013 :
Koningin Elisabethlei 22, 2018 Antwerpen
T 03 240 50 60
F 03 248 26 51

A partir du 20 juin 2013 :
AMCA-gebouw, Italiëlei 4 bus 16, 2000 Antwerpen
T 03 204 03 20
F 03 204 03 73

Province du Brabant flamand
Provincieplein 1, 3010 Leuven
T 016 26 70 78-79
F 016 26 70 71
www.vlaamsbrabant.be

Province de Flandre occidentale
Koning Albert I-laan 1/5 bus 6, 8200 Brugge
T 050 30 16 11
F 050 30 16 00
www.west-vlaanderen.be/federaal

Province de Flandre orientale
Kalandeberg 1, 9000 Gent
T 09 267 88 10
F 09 225 23 38
www.oost-vlaanderen.be

Province de Limbourg
Universiteitslaan 1, 3500 Hasselt
T 011 23 80 62
F 011 23 80 66
federaal@limburg.be
www.limburg.be

Calamités - Demandes de reconnaissances traitées en 2012

- **3 nouvelles calamités survenues en 2011 ont été reconnues :**
 - les inondations survenues du 6 au 17 janvier 2011 sur le territoire des provinces du Hainaut, de Liège, de Namur et de Brabant wallon ;
 - les pluies abondantes survenues le 28 juin 2011 sur le territoire des provinces de Brabant flamand, de Brabant wallon, d'Anvers, de Flandre orientale, de Liège et de Namur ;
 - les pluies abondantes survenues le 21 juillet 2011 sur le territoire de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

- **5 calamités ont vu leur étendue géographique accrue :**
 - les vents violents qui ont touché le 14 juillet 2010 les provinces d'Anvers, du Hainaut, de Limbourg, de Liège, de Luxembourg, de Namur, de Brabant flamand, de Brabant wallon et l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;
 - les pluies abondantes survenues le 14 juillet 2010 sur le territoire des provinces de Brabant flamand, de Brabant wallon, d'Anvers, du Hainaut, de Liège, de Namur et de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;
 - les pluies abondantes survenues les 23 et 24 octobre 2010 sur le territoire de la province de Flandre occidentale ;
 - les fortes chutes de neiges survenues au cours du mois de décembre 2010 sur le territoire des provinces de Brabant flamand, de Brabant wallon, d'Anvers, de Flandre orientale, du Hainaut, de Liège, de Limbourg, de Luxembourg et de Namur ;
 - les pluies abondantes survenues le 18 août 2011 sur le territoire des provinces d'Anvers, de Liège, de Limbourg, de Flandre orientale, de Brabant flamand, de Brabant wallon et de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

- **12 nouvelles calamités ont été traitées, mais ne sont pas encore passées au Conseil des ministres :**
 - les pluies abondantes survenues les 22 et 23 août 2011 sur le territoire des provinces de Brabant flamand, de Brabant wallon, d'Anvers, de Flandre orientale, du Hainaut, de Limbourg, de Namur et de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;
 - les pluies abondantes survenues le 5 mars 2012 sur le territoire de la province de Flandre occidentale ;
 - les inondations survenues du 5 au 7 mars 2012 sur le territoire de la province de Flandre occidentale ;
 - la tornade et les vents violents à caractère local qui ont frappé le 10 mai 2012 le territoire de la province de Flandre orientale ;
 - les pluies abondantes survenues le 20 mai 2012 sur le territoire des provinces de Brabant flamand, de Brabant wallon, d'Anvers, de Liège, de Namur et de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;
 - les pluies abondantes survenues le 29 mai 2012 sur le territoire des provinces de Brabant wallon et de Limbourg ;
 - la tornade et les vents violents à caractère local qui ont frappé le 7 juin 2012 le territoire de la province de Limbourg ;
 - les pluies abondantes survenues le 12 juin 2012 sur le territoire des provinces de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Liège et de Limbourg ;
 - la tornade et les vents violents à caractère local qui ont frappé le 18 juin 2012 le territoire de la province de Limbourg ;
 - les pluies abondantes survenues du 4 au 8 juillet 2012 sur le territoire des provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et de Namur ;
 - les pluies abondantes survenues les 14 et 15 juillet 2012 sur le territoire de la province d'Anvers ;
 - les pluies abondantes survenues le 28 juillet 2012 sur le territoire de la province de Liège.

- **14 phénomènes ont fait l'objet d'un refus de reconnaissance, les critères requis n'étaient pas rencontrés.**

Colophon

Editeur responsable : SPF Intérieur, rue de Louvain 1, 1000.

Mise en page : Cindy De Braeckener, Cellule centrale d'Information et de Communication, SPF Intérieur.

Photographie : Frederik Vollaert, Europese Unie, Malek Azoug, Belga, Wouter Van Vaerenbergh, Service d'incendie Hasselt.

Traduction : Service de Traduction, SPF Intérieur.